

DEPARTEMENT  
BOUCHES DU RHONE  
CANTON  
GARDANNE  
COMMUNE  
PENNES MIRABEAU

**PROCÈS VERBAL**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**du 14 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 14 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune des Pennes-Mirabeau se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L 2121-12 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES	P (1)	A/E (1)	MEMBRES	P (1)	A/E (1)
1 AMIEL Michel	P		19 BITTARD Mihaela		Excusée Pouvoir M. VALAT
2 LEONETTI Jean- Marc	P		20 GIALLO Audrey		Excusée Pouvoir M. BOUCHET
3 SLISSA Monique	P		21 DARDENNES Julien		Excusé Pouvoir M. VILLE
4 TONARELLI Pierre	P		22 VILLE Audrey	P	
5 CHAVE Sophie		Excusée Pouvoir M. TCHELEKIAN	23 ADAMI Eric	P	
6 FARCI Claude	P		24 MEPPI Francette	P	
7 BALTZ Joëlle	P		25 VALAT Gérard	P	
8 MUSSO Jean-Philippe	P		26 PONS Alain	P	
9 PASQUALETTO- AMIEL Agnès	P		27 AMARO Romain	P	
10 BOUCHET Grégory	P		28 FIORILE REYNAUD Joëlle	E	
11 TCHELEKIAN Caroline	P		29 CABRAS Jean- Claude		Excusé Pouvoir M. AMARO
12 PATOT Gérard		Excusé Pouvoir M. LEONETTI	30 DELAVEAU Cathia	P	
13 LEUCA Vincent	P		31 SCAMARONI Michel		Excusé Pouvoir M. REYNAUD
14 BOISGARD Patricia	P		32 GORLIER LACROIX Solange	P	
15 RÉAU Sylviane	P		33 FUSONE Maximilien	P	
16 LONG Didier	P		34 COCH Émeline	P	
17 VASSALO Carine	P		35 INAUDI Rosy	P	
18 VEGA Fabrice	P				

Excusé(e)s : CHAVE Sophie - PATOT Gérard - BITTARD Mihaéla - GIALLO Audrey - DARDENNES Julien - CABRAS Jean-Claude - SCAMARONI Michel

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Michel AMIEL  
Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Romain AMARO  
Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir

P : Présent    A/E : Absent ou Excusé

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Décembre 2023**

## **ORDRE DU JOUR**

### ***ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 Octobre 2023***

#### ***DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :***

**En date du 14/11/23 :** Rétrocession de concession à la ville - Monsieur IMPERATO Gérard représentant les hoirs de Madame IMPERATO Simone.

**En date du 14/11/23 :** Location de locaux sis 37 Avenue Victor Hugo 13170 Les Pennes Mirabeau à M. ALI ISLAM Fati.

**En date du 23/11/23 :** Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à une requête déposée devant le Tribunal Administratif de Marseille, demandant l'annulation de la décision de rejet implicite de la demande préalable et de procéder à l'enlèvement de tous les obstacles et entraves, dont une clôture, des compteurs d'eau et un portail installés sur la parcelle cadastrée DI 284

#### **Tableau des Marchés publics attribués en Octobre 2023**

**RAPPORTEUR : Joelle BALTZ**

### **COMMANDE PUBLIQUE**

- 1 - CONTRAT D'ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITÉ CIVILE
- 2 - PARTICIPATION ANNUELLE DES CLUBS OU ASSOCIATIONS UTILISATEURS DES INSTALLATIONS MUNICIPALES - MISE À JOUR DE LA LISTE
- 3 - TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SAINT BLAISE AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS

**RAPPORTEUR : Grégory BOUCHET**

### **COMMERCE :**

- 4 - DÉROGATION A L'OBLIGATION DU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2024
- 5 - TARIF 2024 - REDEVANCE DU DROIT DE STATIONNEMENT DES TAXIS

**RAPPORTEUR : Jean-Marc LEONETTI**

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT :**

- 6 - AVENANT DE TRANSFERT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL POUR LE PYLÔNE DE RADIOTELEPHONIE SFR PARCELLE AS 84
- 7 - ADOPTION D'UNE CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE
- 8 - DROITS DE SERVITUDES CONSENTIS À ENEDIS PARCELLE DH 102
- 9 - DROITS DE SERVITUDES CONSENTIS À ENEDIS PARCELLES AK 176 - 232 - 230 - 302 - 304
- 10 - RÉTROCESSION DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT LE MÉLODIE 2
- 11 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES DE 59 - 58 - 57 - 724 - 309 - 720 - 722 SISES 350 CHEMIN DE LA MARJOLAINE

**FINANCES :**

12 - DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ

13 - DEMANDE DE SUBVENTION CAF DANS LE CADRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

14 - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DETTE RÉCUPÉRABLE RELATIVE AUX COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023 ENTRE LA COMMUNE ET LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

15 - APPROBATION DE L' AVENANT N°6 A LA CONVENTION DE GESTION RELATIVE A LA COMPÉTENCE "CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, TERTIAIRE, ARTISANALE, TOURISTIQUE, PORTUAIRE OU AÉROPORTUAIRE" DE LA COMMUNE DE LES PENNES MIRABEAU

16 - MARCHÉ DE TRAVAUX N°2022/TX/0007 - TRAVAUX D'ÉTÉ DANS LES GROUPES SCOLAIRES DE LA COMMUNE LOT N°2 STRUCTURE BOIS - EXONÉRATION PARTIELLE DE PENALITES DE RETARD

17 - CONVENTION FORFAIT COMMUNAL OGE C SAINTE ÉLISABETH

18 - APPROBATION DE L'INSTAURATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT

19 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2023

20 - OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

21 - FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS EN M57

22 - ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER EN M57 AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024

**RAPPORTEUR : Alain PONS**

**AGRICULTURE URBAINE**

23 - CONVENTION BI-PARTITE DU JARDIN PARTAGE « VAL SAINT GEORGES »

**RAPPORTEUR : Caroline TCHELEKIAN**

**EDUCATION**

24 - TARIFICATION AIDE AU TRAVAIL SCOLAIRE

25 - OPERATION BOURSE PERMIS DE CONDUIRE « B » Edition 2024

**PETITE ENFANCE**

26 - CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2024-2026 ENTRE LA VILLE DES

PENNES MIRABEAU ET L'ASSOCIATION PARENTS ENFANTS MEDITERRANEE POUR LA GESTION D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) «MAISON CALINS »

27 - CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2024 – 2026 ENTRE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU ET L'ASSOCIATION LÉO LAGRANGE MEDITERRANEE POUR LA GESTION DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

28 - DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 SOUTIEN AUX CRÈCHES COMMUNALES – FONCTIONNEMENT ANNÉE 2024

29 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MICRO-BULLES » POUR LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT BULLE D'AZUR

**RAPPORTEUR : Pierre TONARELLI**

### **SPORTS**

30 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE TAMBOURIN CLUB DES PENNES MIRABEAU - EXERCICE 2023

31 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L' ASSOCIATION SPORTIVE BOXING CENTER OFFICIAL - EXERCICE 2023

**RAPPORTEUR : Le Maire**

### **POLITIQUE DE LA VILLE**

32 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION SITE DE LA MARJOLAINE - A.F.A.P MAISON DE L'APPRENTI

33 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SITE DE LA FERME PEDAGOGIQUE - A.F.A.P MAISON DE L'APPRENTI

### **RESSOURCES HUMAINES**

34 - CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS

35 - CONTRATS D'APPRENTISSAGE

36 - REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS 2024

37 - CONDITIONS ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION

38 - CONVENTION « ADHÉSION AU POLE SANTÉ »

39 - COMITE DES ŒUVRES SOCIALES - CONVENTION D'OBJECTIF

**RAPPORTEUR : Cathia DELAVEAU**

40 - CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ATTRIBUTION DU CONTINGENT DES LOGEMENTS SOCIAUX DONT LA VILLE DES PENNES MIRABEAU EST RESERVATAIRE

**\*\*\*\*\***

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2023

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2023**

M. le Maire : Nous devons tout d'abord adopter le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal du 25 octobre. Y a-t-il des questions ? Des remarques ?

Donc pour le procès-verbal, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***Le procès-verbal est adopté à l'unanimité***

M. le Maire : Nous pouvons rentrer dans l'ordre du jour avec pour commencer les décisions prises par délégation du Conseil Municipal. Des questions ou des remarques ?

### **DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

**En date du 14/11/23** : Rétrocession de concession à la ville – Monsieur IMPERATO Gérard représentant les hoirs de Madame IMPERATO Simone

**En date du 14/11/23** : Location des locaux sis 37 avenue Victor Hugo 13170 Les Pennes Mirabeau à M. ALI ISLAM Fati.

**En date du 23/11/23** : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à une requête déposée devant le Tribunal Administratif de Marseille, demandant l'annulation de la décision de rejet implicite de la demande préalable et de procéder à l'enlèvement de tous les obstacles et entraves, dont une clôture, des compteurs d'eau et un portail installés sur la parcelle cadastrée DI 284.

M. FUSONE : Je voudrais juste des précisions concernant la désignation d'un avocat.

M. le Maire : C'est une affaire dont on a déjà parlé qui concerne un contentieux de voisinage – on ne cite plus le nom – sur un terrain à la Voilerie, sur lequel il y avait eu un compromis il y a bien longtemps et les choses n'ont pas abouti. C'était signé chez le notaire. Depuis, une des personnes a fait valoir ses droits, l'autre considère que ce n'est pas recevable et on est un peu pris en tenailles entre ces deux personnes qui évidemment développent beaucoup d'hostilités l'une à l'égard de l'autre, mais aussi les deux à l'égard de la Mairie.

M. FUSONE : Mais il s'agit d'un terrain privé ?

M. le Maire : C'est un terrain privé, mitoyen d'un terrain public sur lequel un portail a été mis sans droit. On a mis en demeure la personne de l'enlever, cela n'a pas été fait. Du coup, l'autre fait un contentieux et on ne s'en sort plus. Cela fait des mois pour ne pas dire des années que cette histoire dure. À mon avis, cela aurait pu être réglé sans trop de difficultés. Mais je sais que vous connaissez les personnes en question il me semble, on ne va pas citer les noms comme on l'a dit.

M. FUSONE : Est-ce que l'on pourrait avoir une idée du coût, car on a énormément de désignations d'avocats sur l'année 2023 ?

M. le Maire : On l'avait déjà donné il y a quelque temps, on vous le redonnera. Lors du prochain Conseil, on vous donnera exactement les montants qu'ont coûtés les différents contentieux sur l'année 2023.

M. FUSONE : Merci.

M. le Maire : Mme FIORILE.

Mme FIORILE REYNAUD : Bonsoir à tous. Je voulais avoir une information concernant la rétrocession de concession à la ville, suite à la première décision du 14 novembre. En quoi elle consiste ?

M. le Maire : Les rétrocessions de concessions à la ville, en général, ce sont des gens qui ne veulent plus utiliser une concession, mais les raisons et le pourquoi du comment, j'avoue, je les ignore.

Mme FIORILE REYNAUD : C'est une rétrocession de concession de cimetière ?

M. le Maire : Oui.

Mme FIORILE REYNAUD : Parce que d'habitude ça passe d'abord au CCAS.

M. le Maire : J'en ai vu souvent passer en Conseil municipal.

Mme FIORILE REYNAUD : C'est bien le cimetière ? Je n'avais pas compris ça...

M. le Maire : Oui, bien sûr.

Mme FIORILE REYNAUD : Merci.

### ***Le Conseil Municipal prend acte des décisions***

M. le Maire : Parfait. S'il n'y a pas d'autres questions sur les décisions, on rentre dans le corps du Conseil municipal. Pour les 3 premières, c'est Mme Joëlle BALTZ qui rapporte.

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **COMMANDE PUBLIQUE**

#### **1 – CONTRAT D'ASSURANCES DOMMAGES AUX BIENS ET RESPONSABILITÉ CIVILE**

Mme BALTZ : Bonsoir à tous. Cette délibération concerne le renouvellement des contrats d'assurance Dommages aux biens pour le lot 1 et Responsabilité civile pour le lot 2, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Aucune offre reçue pour le lot 1 en raison des événements climatiques et des émeutes de juin dernier. C'est une période de crise dans l'assurance. Le marché des collectivités est désaffecté par les assureurs classiques et elles ont de plus en plus de mal à s'assurer face à l'envolée des cotisations, aux résiliations unilatérales et aux appels d'offres sans candidats. Devant cette situation, une mission gouvernementale a été créée en octobre dernier et doit rendre ses conclusions en avril. Pour ce marché, nous sommes assistés d'un cabinet spécialisé qui prospecte actuellement et qui fait le nécessaire afin d'obtenir un contrat au 1<sup>er</sup> janvier.

Pour rappel, une convention de groupement de commandes entre la ville et le CCAS a été signée par délibération au Conseil municipal d'avril dernier. Et la CAO du 9 octobre a attribué le lot 2 Responsabilité civile à une société d'assurance des collectivités territoriales pour un montant total hors-taxes Ville + CCAS de 24 527,17 euros.

M. le Maire : Des questions, des remarques ? Peut-être une petite précision à apporter pour le lot 1, effectivement il y a un véritable problème au niveau national dont s'est saisi le Gouvernement. Nous aurions peut-être une proposition. On l'a reçue il y a 48 heures, on la fait étudier. Sachant qu'actuellement, si on ne signe pas la proposition, on sera en auto-assurance, ce qui est une façon pudique de dire qu'on ne sera pas assurés pour les dommages aux biens. Actuellement, les compagnies d'assurance n'assurent plus les collectivités, compte tenu d'un certain nombre de problèmes qu'a cités Joëlle, et c'est évidemment fort ennuyeux. Il va de soi que la prime serait beaucoup plus élevée, avec des franchises relativement importantes. Mais ne pas être assurés du tout, c'est également fort ennuyeux.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :**

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH**

## 2 – PARTICIPATION ANNUELLE DES CLUBS OU ASSOCIATIONS UTILISATEURS DES INSTALLATIONS MUNICIPALES - MISE À JOUR DE LA LISTE

Mme BALTZ : Cela concerne la régularisation de la liste des associations ou des organismes ayant une vocation caritative – 3ème âge, devoir de mémoire, mission de service public – et qui bénéficient d'une gratuité des locaux. Pour les autres associations utilisatrices de locaux, les tarifs sont inchangés.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ?

M. AMARO : Une question à Mme BALTZ. Pouvez-vous nous assurer que toutes les associations qui utilisent les installations municipales et les salles sont bien listées ici et qu'il n'y a pas eu d'oubli ou d'erreur ?

Mme BALTZ : Non, justement, il y a eu des ajouts, c'est donc actualisé comme je l'ai dit tout à l'heure.

M. AMARO : Donc vous nous assurez qu'il n'y en a pas d'autres ?

Mme BALTZ : Ce sont toutes les associations caritatives.

M. le Maire : Pas d'autres questions ? Je mets donc aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

## 3 – TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉGLISE SAINT BLAISE AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS

Mme BALTZ : En juin 2022, par délibération, le marché subséquent concernant le projet de rénovation de l'église Saint Blaise a été attribué au groupement de maîtrise d'œuvre COVALENCE sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de 2,4 millions d'euros hors-taxes.

À la demande de la maîtrise d'œuvre, de septembre 2022 à septembre 2023, la réalisation d'une étude complémentaire – cabotage, tirants métalliques reliés à des capteurs pour mesurer les mouvements de terrain – a permis de vérifier que le terrain d'accès de l'église est définitivement stable et qu'il ne présente pas de signes de glissement vers la rue de la République. Cette étude permet également d'éviter les travaux de renforcement du support qui étaient provisionnés à part et d'économiser 100 000 euros. Un marché de travaux décomposé en 11 lots a été lancé. Le lot 8 « Installations techniques » et le lot 10 « Sécurité » sont infructueux pour absence d'offre et seront relancés.

La commission MAPA réunie le 5 décembre dernier, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres présentées par le groupement de maîtrise d'œuvre COVALENCE, a attribué les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 11 pour un montant total de 1 980 766,66 euros HT.

La durée prévue pour les études et les travaux est de 27 mois et ceux-ci débiteront le 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ?

Mme FIORILE REYNAUD : Les lots « Installations techniques » et « Sécurité » n'ont pas été attribués puisqu'infructueux. Comment allez-vous faire et le chantier va-t-il démarrer ?

Mme BALTZ : Les lots vont être relancés dans l'immédiat et cela n'empêche en rien le démarrage des travaux.

M. FUSONE : Concernant la sécurité, effectivement le lot a été infructueux. Nous ce qu'on demandera c'est d'être extrêmement vigilants. On se souvient qu'au niveau de la sécurité,

vous n'aviez pas établi un maximum de sécurité pour les travaux de l'école de la Gavotte. Et le contrôleur technique vous avait retoqués. Il n'y avait pas le maximum de sécurité incendie alors que c'est une école qui devait recevoir des enfants. Donc on vous demandera d'être extrêmement vigilants. Et également, comment allez-vous faire pour contenir le coût et qu'il n'y ait pas des dépassements et des débordements ? Je reprends l'exemple de la requalification de la Gavotte où on a eu finalement plus du double du montant annoncé, de 13 millions, on est passés à plus de 26 millions. Donc comment allez-vous faire pour contenir les coûts ?

M. le Maire : Pour la Gavotte, le chiffre que vous annoncez est faux. Quant à comment on va faire pour contenir les coûts, on va faire du mieux possible. Ce n'est jamais de façon agréable que l'on a des avenants sur des travaux. Là, compte tenu de l'extrême durée, je suis le premier à reconnaître, des études et re-études, on espère que le cadre de ce marché sera complet et ne sera pas dépassé.

M. FUSONE : Du coup, vous êtes en train de nous expliquer que le compte administratif qui nous est présenté est faux.

M. le Maire : Je vous ai répondu. De plus en plus, je souhaite qu'on reste dans le cadre des délibérations. Pour l'église Sainte Blaise, on est à pratiquement 2 millions. Les travaux vont commencer au 1<sup>er</sup> trimestre 2024. Les lots infructueux n'empêchent pas le démarrage des travaux qui vont durer environ deux ans et demi.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci d'avoir suivi ce marché compliqué.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

## **COMMERCE**

### **4 – DÉROGATION À L'OBLIGATION DU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2024**

M. BOUCHET : Bonsoir à tous. Il s'agit de la dérogation annuelle à l'obligation de repos dominical pour les commerces alimentaires qui ne bénéficient pas de cette dérogation de droit, mais sont autorisés à faire travailler les salariés le dimanche matin jusqu'à 13h dans les zones commerciales anciennement PUCE. Comme chaque année, ils nous sollicitent pour avoir 9 dimanches dérogatoires et l'avis favorable du conseil municipal est sollicité, c'est ce qu'on vous demande ce soir. Les dates qui sont sur la délibération correspondant à la rentrée scolaire, aux soldes, au Black Friday et aux fêtes de fin d'année, qui sont les dates où il y a le plus de monde dans la zone commerciale.

M. le Maire : Des questions ou remarques ?

M. FUSONE : Excusez-moi, vous parlez du Black Friday, mais il n'y est pas.

M. BOUCHET : Le Black Friday, aujourd'hui, c'est une semaine. Effectivement, il n'en fait pas partie.

M. FUSONE : Merci.

M. le Maire : Pas d'autres questions. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

### **5 – TARIF 2024 - REDEVANCE DU DROIT DE STATIONNEMENT DES TAXIS**



M. BOUCHET: C'est le tarif 2024 de la redevance du droit de stationnement des taxis. Pour information, 7 taxis sont référencés sur la commune. La redevance est de 230 euros, elle est égale à l'année précédente.

Mme GORLIER LACROIX : Elles sont où ces places ?

M. BOUCHET: 1 taxi avenue Victor Hugo ; 3 taxis place de l'ancienne mairie annexe de la Gavotte ; 1 taxi sur le repos ; 2 aux Cadenaux.

M. le Maire : Comme vous le constatez, ce n'est pas comme avant. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT**

### **6 – AVENANT DE TRANSFERT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE COMMUNAL POUR LE PYLÔNE DE RADIOTÉLÉPHONIE SFR PARCELLE AS 84**

M. LEONETTI : Bonsoir à tous. La société SFR souhaite transférer cette convention à sa filiale la société HIVORY selon la disposition de la convention d'occupation dont les dispositions sont inchangées.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

### **7 – ADOPTION D'UNE CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE**

M. LEONETTI : Comme vous le savez, les projets de construction sont réglementés par le PLU et dans l'attente de la sortie du PLUI l'année prochaine, le Service Urbanisme a travaillé sur une charte architecturale. C'est un document de référence et une aide à la décision pour les maîtres d'ouvrage œuvrant sur la commune, qu'ils soient professionnels ou particuliers. Son intention est de préserver, valoriser et pérenniser l'identité de notre commune afin d'améliorer la qualité architecturale et paysagère des projets.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ?

Mme COCH : Bonsoir à tous. Si j'ai bien compris, cette charte s'adresse uniquement aux projets de logements, qu'ils soient individuels ou collectifs. Mais j'ai du mal à saisir la cohérence, étant donné que cette charte ne s'applique qu'aux logements et pas aux constructions de la mairie pour les établissements publics. Sauf que les dernières constructions de la mairie, que ce soit l'école de la Gavotte ou cette mairie dans laquelle nous sommes, sont très loin de cette charte. Donc j'ai beaucoup de mal à saisir la cohérence que vous voulez mettre en place sur les Pennes-Mirabeau.

M. LEONETTI : Cette charte a été faite en attendant la sortie du PLUI. Elle n'est pas opposable, mais quand des gens présentent des permis – que ce soient des aménageurs ou un particulier –, on essaie dans la mesure du possible de leur faire admettre la charte. C'est-à-dire de respecter par exemple les risques d'inondation. Mais je suis d'accord avec vous, ce qui a été fait auparavant, on veut éviter que cela continue.

Mme COCH : C'est pour ça que j'ai du mal à comprendre. J'entends que la charte ne soit pas coercitive, néanmoins, je comprends que c'est un appel au respect de cette ligne architecturale. Cependant, encore une fois, la ligne conductrice de la mairie n'est pas née hier. L'idée même que les Pennes-Mirabeau restent une ville à type provençal dans son architecture ne date pas d'hier. Alors pourquoi encore le stade Gilbert Rocci, qui n'est pas

construit, mais est un projet encore en devenir, répond à une architecture qui est futuriste ? J'ai vraiment du mal à saisir d'où vient l'idée. Je ne dis pas cela du tout comme un reproche, mais concrètement l'architecture et la construction sont les choses qui restent. Ce ne sont pas des choses qu'on décide de changer le lundi, le mardi, et pourquoi pas le vendredi. C'est une ligne conductrice qu'on doit vouloir voir progresser dans le temps.

Là, j'ai vraiment du mal à saisir ces changements de cap et je pense que les Pennois aussi. Qui a envie de construire une maison de type provençal ? Quelqu'un qui voit dans la commune des établissements de type provençal. Sauf que quand on voit pousser des éléments comme on a vu ces derniers temps – je parle des bâtiments publics même si je sais que Monsieur le Maire n'est pas très content des logements sociaux qui se sont faits autour de Monaco, et je le comprends, car ils sont très moches –, je ne saisis pas.

**M. le Maire :** Je peux rajouter un mot, c'est tout simplement dans le cadre d'un fil directeur que l'on veut donner aux particuliers au niveau des lotissements. Le village provençal, c'est le village ancien, le reste de la commune a des constructions au fil du temps, comme vous l'avez signalé, d'après-guerre à aujourd'hui dont la ligne architecturale a beaucoup changé. Aujourd'hui, étant donné que ce n'est ni contraignant ni opposable, cette charte est un simple aide-mémoire pour les maîtres d'œuvre qui veulent continuer à construire des logements dans des sites déterminés. Encore une fois, vous prenez l'exemple du stade Rocci, on est restés dans le bâtiment méditerranéen. On a eu pour la Gavotte deux médailles d'or « bâtiment durable méditerranéen », une à la phase de conception et une à la phase de réalisation. Ce qui est une façon de dire que le bâtiment méditerranéen d'aujourd'hui n'est évidemment pas le bâtiment provençal de l'époque. C'est un aide-mémoire. Après, la cohérence par exemple au sein d'un lotissement comme par exemple les Clairières, on essaie de l'impulser, mais on n'y arrive pas toujours. Les échanges sont parfois un peu vifs avec les propriétaires et les maîtres d'œuvre. Mais on conseille, on infléchit, on donne une opinion et ça s'arrête là.

**M. AMARO :** Nous rejoignons totalement le constat de manque de cohérence entre ce que vous souhaitez faire au travers de cette charte architecturale et les faits que produit la municipalité depuis des années. Plusieurs projets ont été cités, nous partageons ce point de vue et on va même rajouter les bâtiments sociaux qui se font derrière l'église. Ce n'est même pas qu'ils sont moches, c'est qu'ils viennent défigurer définitivement un quartier sur lequel se trouve une église. Cela fait des années, Monsieur le Maire, que vous évoquez l'idée de faire la différence entre la frontière marseillaise et les Pennes-Mirabeau. Mais pas avec les bâtiments qui ont été construits à la frontière de Marseille, les logements sociaux et ce bloc de béton sans un arbre, sans piste cyclable, sans végétation. Dans le projet qui avait été présenté au départ, il y avait de la végétation, des pistes cyclables, tout cela a disparu.

Donc il n'y a pas de cohérence entre ce que souhaitez faire et la manière dont malheureusement vous défigurez au fur et à mesure du temps la commune des Pennes-Mirabeau, qui doit rester dans une typologie provençale. Et on a totalement les moyens de le faire.

Vous parliez des Cadeneaux, celui qui signe le permis de construire c'est bien M. le Maire. Et nous nous souvenons de la réunion publique qui avait eu lieu ici justement sur ces bâtiments et de l'alerte donnée par toutes les personnes présentes dans la salle au vu de la présentation faite par l'architecte, pour dire qu'architecturalement parlant, cela ne rentrait pas du tout dans une cohérence de vision provençale de la commune des Pennes-Mirabeau. On nous avait répondu que c'étaient des planches et qu'en vrai, ce serait beaucoup mieux. Le résultat c'est qu'aujourd'hui, on est en train petit à petit de faire perdre l'identité provençale à la commune. Et c'est encore une fois dommage qu'il n'y ait pas de cohérence entre vos paroles et vos actes.

**M. le Maire :** Dont acte. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :**

**POUR : 27**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8 – M. AMARO - FIORILE REYNAUD - CABRAS - DELAVEAU - SCAMARONI – GORLIER LACROIX – FUSONE - COCH**

## 8 – DROITS DE SERVITUDES CONSENTIS A ENEDIS PARCELLE DH 102

M. LEONETTI : Cela concerne les droits de servitude à la société ENEDIS sur la parcelle DH 102 qui se trouve près du château d'eau afin d'alimenter un pylône par câble enterré. ENEDIS prendra en charge les 365 m linéaires d'extension pour un montant de 30 540,40 euros TTC.

M. le Maire : Très bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

## 9 – DROITS DE SERVITUDES CONSENTIS A ENEDIS PARCELLES AK 176 – 232 – 230 – 302 - 304

M. LEONETTI : Pour permettre l'alimentation d'un lotissement situé 270 chemin de Velaux et l'installation d'une borne de recharge, la commune doit consentir des droits de servitudes à la société ENEDIS sur les parcelles AK 176 – 232 – 230 – 302 – 304.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

## 10 – RÉTROCESSION DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT LE MÉLODIE 2

M. LEONETTI : Suite à l'achèvement et à la conformité du trottoir aménagé sur le lotissement le Mélodie 2 et posé par la société HECTARE, nous devons passer à la rétrocession des espaces communs – le trottoir et les espaces verts – conformément à la délibération du 2 décembre 2012. Il y a 11 lots.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ? Nous passons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 33**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH**

## 11 – DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES DE 59 - 58 – 57 – 724 - 309 - 720 - 722 SISES 350 CHEMIN DE LA MARJOLAINE

M. LEONETTI : Comme vous le savez, ce site est inoccupé depuis 2017 suite à la fermeture du poney-club après l'incendie. Cette délibération présentée ce soir permet de régulariser une situation de fait en constatant administrativement l'état inoccupé et désaffecté, puisque le site est fermé au public depuis des années. M. le Maire souhaite valoriser et protéger ce site. Pour cela, nous souhaitons passer une convention de partenariat avec la Maison de l'Apprenti qui, au travers d'ateliers d'apprentissage et de réinsertion sociale, entretiendra et aménagera le site afin de créer un potager maraîcher.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ? Monsieur FUSONE.

M. FUSONE : Oui une remarque, ce n'est pas à cause de l'incendie, M. LEONETTI, que le poney-club a fermé. C'est vous qui l'avez tué. Il y avait même eu une pétition à l'époque en 2017, et on avait rencontré énormément de parents dont les enfants fréquentaient le poney-club qui aurait très bien pu continuer à tourner. Mais ce n'était pas dans les projets de la majorité municipale de l'époque et vous aviez refusé que ça continue.

M. le Maire : Vos termes sont quand même un peu forts. Le poney-club de la Marjolaine, c'est moi qui l'ai créé. À l'époque il était à Giono – c'est M. MELLAN qui l'avait créé. On a eu de graves atteintes aux chevaux qui ont été torturés, et j'avais décidé de le fermer à Giono et de le transférer à la Marjolaine. Donc n'y allez pas trop fort.

Pourquoi on l'a fermé ou plus exactement transféré ? Tous simplement parce qu'à un moment donné, les agents qui y travaillaient n'étaient plus à même d'assumer une grande partie de l'activité. Et, même si on n'est pas là pour faire de la rentabilité, c'était une activité qui perdait énormément d'argent. Il y avait deux types d'activité, le poney-club et l'activité associative, le club. Et le club ne marchait plus du tout. Il n'y avait plus d'adhérents pour des raisons diverses et variées sur lesquelles je ne vais pas m'étendre. Donc on a en effet décidé de le fermer et non pas de le tuer, comme vous le dites si aimablement ; et de transférer la partie poney-club proprement dite comme c'est le cas aujourd'hui à la ferme pédagogique. Et sauf erreur de ma part, les élèves et les enfants qui bénéficient de cette activité poney sont plutôt satisfaits. C'était une simple mise au point, sans esprit polémique de ma part.

M. FUSONE : Mais on est d'accord, ce n'était pas suite à l'incendie, merci.

M. le Maire : Cette mise au point faite, pas d'autre remarque ? Donc je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :**

**POUR : 33**  
**CONTRE : 2 – M. FUSONE - COCH**  
**ABSTENTION : 0**

M. le Maire : Je parlerai un peu plus tard de deux délibérations qui donnent un peu plus de détail sur ce que fait la Maison de l'Apprenti, non seulement sur ce site, mais également à la ferme pédagogique.

## FINANCES

### 12 – DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ

M. MUSSO : Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit de remplacer les menuiseries dans l'Espace France Services des associations rue St Georges. L'objectif est triple : sécuriser contre les infractions, se mettre en conformité par rapport aux assurances et améliorer la performance énergétique et moderniser le bâtiment. Le montant de l'opération est de 87 836 euros. Nous avons obtenu un montant de subvention à hauteur de 70 %, soit une subvention escomptée de 59 500 euros.

M. le Maire : Des questions ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

### 13 – DEMANDE DE SUBVENTION CAF DANS LE CADRE DE L'AIDE À L'INVESTISSEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

M. MUSSO : Il s'agit de rénover l'intérieur de la crèche MAC les Bouroumettes, avec plusieurs types de travaux. Des travaux de réorganisation de l'ensemble des espaces, mais aussi de remplacement des menuiseries, des conducteurs électriques et de rénovation de l'éclairage avec la mise en place de LED. Il s'agit aussi d'acheter du mobilier. Le montant total est de 265 000 euros, dont 200 000 euros de travaux et 65 000 euros de mobilier. Cela va permettre d'optimiser et d'améliorer la qualité de l'accueil des jeunes enfants, de

renforcer la performance énergétique et de pouvoir créer 3 nouvelles places. Le montant de la subvention escomptée sur les 365 000 euros est de 70 %, soit 212 000 euros.

M. le Maire : Des questions, des remarques ?

Mme DELAVEAU : J'ai une question concernant la gestion de l'accueil des enfants pendant la période des travaux.

Mme TCHELEKIAN : Les enfants vont être transférés à la Renardière à partir de janvier et durant le temps des travaux, qui vont durer environ jusqu'à fin juin.

Mme DELAVEAU : Il y a suffisamment de place ?

Mme TCHELEKIAN : Oui, aux Bouroumettes, ils ne sont que 35. À la Renardière, il y a suffisamment de place pour accueillir tout le monde. D'autant que la classe de la Renardière va déménager au même moment. On fait un vase communicant le temps des travaux.

M. le Maire : Pas d'autre remarque ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

#### 14 – APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DETTE RÉCUPÉRABLE RELATIVE AUX COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2023 ENTRE LA COMMUNE ET LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

M. MUSSO : Des compétences de la Métropole ont été transférées, il s'agit d'une mise à jour de la dette récupérable. On est sur un montant total de 172 522 euros d'encours et de 15 212 euros d'intérêts. La différence par rapport aux précédentes conventions, c'est que la compétence incendie s'est arrêtée et on l'a récupérée, de même que l'intérêt métropolitain dans certains parcs et certaines aires de stationnement. Nous avons récupéré celui de la Gavotte et celui de la Renardière. Un ajustement a été fait à ce niveau-là, pour le reste, ça reste inchangé. Vous avez le plan de remboursement qui a été mis à jour avec ces éléments jusqu'à la fin de la durée des emprunts et des remboursements.

Mme COCH : En article 4, il est précisé que la Métropole se réserve la possibilité de rembourser par anticipation, dans ce cas, les frais de remboursements par anticipation sont pris en charge par la métropole ?

M. MUSSO : Dans la méthodologie que nous avons retenue, les emprunts sont théoriques. Il n'y aura pas d'anticipation, c'est pour cela que le plan d'échéancier sera respecté.

Mme COCH : L'article 4 stipule quand même que la Métropole se réserve le droit de rembourser par anticipation.

M. MUSSO : C'est formulé comme ça dans la convention, mais le plan tel qu'il est défini sera appliqué. C'est une convention type.

Mme COCH : C'est pour ça que je vous pose la question...

M. MUSSO : Et je vous réponds non.

Mme COCH : Merci.

M. le Maire : D'autres questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

15 – APPROBATION DE L'AVENANT N°6 A LA CONVENTION DE GESTION RELATIVE A LA COMPÉTENCE « CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, TERTIAIRE, ARTISANALE, TOURISTIQUE, PORTUAIRE OU AÉROPORTUAIRE » DE LA COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU

M. MUSSO : C'est une compétence métropolitaine qui, par délégation, nous est rendue comme chaque année.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

16 – MARCHE DES TRAVAUX N°2022/TX/0007 – TRAVAUX D'ÉTÉ DANS LES GROUPES SCOLAIRES DE LA COMMUNE LOT N°2 STRUCTURE BOIS – EXONÉRATION PARTIELLE DE PÉNALITÉS DE RETARD

M. MUSSO : Il s'agit des travaux d'été dans les groupes scolaires. Ici cela concerne les Cadeneaux, pour lesquels il y avait un certain nombre de lots et on va s'intéresser à la structure bois réalisée par l'entreprise la MINERVE. Il s'agissait de réaliser le préau à l'entrée, initialement pour le 30 août 2022. Le préau a été livré le 2 mai 2023, soit 245 jours de retard de pénalités. Il y avait des pénalités journalières à hauteur de 200 euros, le montant global des pénalités se chiffrant donc à 49 000 euros.

La société a fait valoir ses difficultés à pouvoir les régler et a évoqué des problématiques relatives à la défaillance de son bureau d'études et également aussi des problématiques d'approvisionnement. Elle a demandé un dégrèvement de ces pénalités. Ce qui est proposé, c'est de les ramener à 15 000 euros, c'est-à-dire de faire un dégrèvement de 34 000 euros. Pour information, l'entreprise est située dans le 14ème arrondissement à Marseille et a aussi un établissement sur la commune des Pennes-Mirabeau. À l'époque, elle employait 8 salariés et a aussi évoqué des risques de pérennité de son entreprise si elle devait s'acquitter de la totalité des pénalités.

M. le Maire : Questions ? Remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH**

17 – CONVENTION FORFAIT COMMUNAL OGEC SAINTE ÉLISABETH

M. MUSSO : Il s'agit de pouvoir fixer le niveau de subvention pour les enfants pennois qui sont dans cet établissement. Je vous rappelle que la convention a été prolongée l'année dernière pour pouvoir refixer les tarifs. Cette convention datait de 2020 et a donc été revue. On passe sur un tarif par élève pour les maternelles à 1 349,28 euros par an et pour les primaires à 770,67 euros par an. Nous étions à 1 138 euros pour les maternelles et à 650 euros pour les élèves de primaire.

Au regard de l'adoption de cette délibération, elle passera ensuite dans leur conseil d'administration de décembre je pense, afin qu'ils puissent l'adopter.

M. le Maire : Questions ? Remarques ? On met au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

## 18 – APPROBATION DE L'INSTAURATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT

M. MUSSO : Il s'agit de mettre en place des attributions d'investissement pour l'évaluation des charges d'investissement. Nous sommes dans le cadre du transfert des compétences de voirie. Pour l'année 2023, un calcul a été fait concernant les attributions de compensation faites sur la voirie plus l'éclairage public ainsi que les espaces verts. Nous étions à un montant de 6 580 680 euros. Et comparé à l'attribution fonctionnement de 6 649 727 euros, d'où un écart de 69 047 euros que nous devons du coup rétrocéder

M. le Maire : Très bien. Des questions ? Des remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH**

## 19 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL 2023

M. MUSSO : Cette décision modificative reprend différents ajustements intervenus depuis la précédente. La décision de la délibération précédente que nous venons de prendre en fait partie. Pour résumer, sur les deux sections fonctionnement et investissement, celle que nous venons de passer est relative à une compensation sur la voirie et devait figurer au niveau investissements, donc en moins et en plus côté dépenses.

Ensuite, aussi bien côté investissement que côté fonctionnement, les mouvements d'écriture se sont montés à 2000 euros. De quoi s'agit-il ? Vous vous rappelez qu'auparavant, nous avions un radar mobile qui était utilisé par la collectivité. Et nous en avons acheté un récemment pour la police municipale qui permet de pouvoir être utilisé par la brigade motorisée, ce que ne permettait pas le dernier que nous avions. Celui-ci a été vendu à la collectivité de Septèmes-les-Vallons pour un montant de 1 000 euros. Par le jeu des différentes écritures entre le moment où nous l'avions et celui où il a été effectivement vendu, il passe d'une section à l'autre, et c'est pour ça que vous avez ce jeu d'écritures entre les investissements et le fonctionnement.

Ensuite on va passer au fonds de péréquation. Vous le voyez sur la partie de fonctionnement, nous avons initialement un fonds de péréquation pour la commune des Pennes-Mirabeau à 250 000 euros. Nous avons obtenu 51 000 euros de plus, c'est pour cela que vous le voyez côté recettes, mais dans la continuité de cette écriture, on nous a retiré 93 000 euros. Donc au final, on a un fonds de péréquation un peu moins important que ce que nous avons initialement prévu.

Le dernier jeu d'écriture concerne la dotation de participation. Là, il s'agit du filet de sécurité par rapport aux différentes péripéties que nous avons eues sur les indicateurs de dégradation. Cela nous a permis de bénéficier de ce filet de sécurité et la dernière partie vient de nous être versée à hauteur de 700 000 euros.

Voilà l'ensemble des écritures qui viennent donc expliquer cette décision modificative n°2 que nous devons prendre sur le budget 2023.

M. le Maire : Des Questions ? Des remarques ?

Mme FIORILE-REYNAUD : Dans le budget principal, aujourd'hui ce que l'on voit, c'est encore un énorme suréquilibre budgétaire de notre commune. Ce qui valide le fait qu'il n'y avait pas de besoin d'augmenter fortement la taxe foncière. En effet, vous n'avez pas investi significativement pendant 20 ans, vous avez accumulé un pactole et vous faites porter aujourd'hui l'investissement, qui normalement s'amortit au moins sur 30 ans, sur un seul mandat et donc une seule génération.

En ce sens, c'est une gestion financière désastreuse. C'est comme si vous achetiez une résidence principale à 80 ans après avoir économisé toute votre vie. Donc aujourd'hui, évidemment, nous allons voter contre ce budget qui sanctionne de manière exagérée les Pennoises et les Pennois.

M. MUSSO : C'est une vision que vous avez. J'espère effectivement que la collectivité va vivre jusqu'à ses 80 ans et que ce n'est pas une fin de vie. Après, on a déjà expliqué à quoi servait ce fonds de péréquation. Il vient compenser un manque de recettes, ce qui permet de rééquilibrer les collectivités qui n'en ont pas assez par rapport à leurs dépenses. Donc au final, malgré ce jeu d'écritures, on est à peu près à 240 000 euros si je ne me trompe pas. Cela veut dire que l'ensemble des collectivités nous permet de bénéficier de ce fonds, compte tenu des recettes que nous avons générées par rapport à nos dépenses. Cela veut dire que malgré cette augmentation des impôts, nous avons quand même bénéficié de ce fonds de péréquation. Ce qui vient en contradiction avec ce que vous venez de dire.

Mme FIORILE-REYNAUD : Cela ne vient pas en contradiction du tout. Cela veut juste dire que vous avez accumulé l'investissement que vous n'avez jamais fait pendant 20 ans et, aujourd'hui, vous courez derrière.

M. le Maire : Écoutez Mme REYNAUD, à l'occasion, pas ce soir, on fera un inventaire à la Prévert de tout ce qu'on a investi pendant 20 ans pour la commune pour démentir ce que vous venez de dire sur le fait qu'on n'aurait rien investi. Et vous verrez qu'on a investi pas mal de choses sur la commune. J'en veux d'ailleurs pour preuve l'attractivité de la commune pour les nombreuses personnes qui veulent y rester.

Mme DELAVEAU : Dans ce cas-là, au-delà de la liste à la Prévert, il serait peut-être utile de se déplacer dans tous les quartiers pour voir dans quel état se trouve...

M. le Maire : Oui c'est votre stratégie de dire que je ne suis pas sur le terrain, chère Madame. Mais j'y suis sans doute beaucoup plus que vous. Là, on vote une décision modificative, on connaît votre méthode de salir la commune. Vous et votre groupe êtes en campagne et c'est bien comme ça. Nous, on fait ce qu'on a à faire et vous votez contre et c'est de bonne guerre. Là, il s'agit d'une décision modificative, qui est un simple ajustement financier comme vous le savez et qui ne relève pas d'une politique budgétaire. Réservez-vous pour le budget principal.

Mme DELAVEAU : Je rebondissais juste sur la liste des investissements que vous avez évoquée. Je ne suis juste pas d'accord avec vous.

M. le Maire : C'est votre droit.

Mme DELAVEAU : Eh bien, je vous remercie alors. Donc ce n'est pas la peine de dire que je suis en campagne, je ne salis personne.

M. le Maire : Mais vous êtes en campagne, et c'est votre droit, Madame, d'être en campagne, vous faites de la politique.

Mme DELAVEAU : Excusez-moi je veux finir. Je ne salis personne, mais je ne suis pas d'accord avec vous. Et en termes d'investissement, les locaux et les bâtiments communaux sont en piteux état.

M. le Maire : Très bien. C'est votre droit de le dire.

Mme DELAVEAU : Je vous remercie.

M. le Maire : M. AMARO, vous voulez rajouter un mot ? Ou une phrase ou une tirade, allez-y.

M. AMARO : Pas une citation, ça, je vous les laisse. Effectivement, je trouve ça dommage. On vous expose une proposition qui est de faire le tour avec vous des infrastructures et des



quartiers de la commune et vous réagissez en disant qu'on salit les Pennes-Mirabeau. Monsieur le Maire, quel est notre objectif ? C'est ni plus ni moins que faire le tour avec vous pour sortir d'une simple liste sur papier que vous allez faire. Ça, c'est le premier point.

Quand vous parlez de salir les Pennes-Mirabeau, nous sommes tous d'accord que c'est une commune attractive. Si on se base sur ce qui se passe autour de nous, on le répète à chaque conseil municipal, la commune des Pennes-Mirabeau attire, c'est indéniable. Et un effet, c'est le prix de l'immobilier. Mais si elle attire, c'est de par sa situation géographique parce qu'elle se trouve au milieu d'un nœud autoroutier qui nous permet d'aller à l'ouest sur Perpignan ou à l'est sur Nice. C'est parce que nous avons une zone commerciale juste à quelques mètres des lieux d'habitation. Maintenant, aujourd'hui, la grande majorité des Pennois utilisent les infrastructures des autres communes. La majorité des Pennois envoient leurs enfants sur Cabriès par exemple.

M. le Maire : C'est faux.

M. AMARO : À chaque conseil municipal, vous nous répétez de ne pas couper la parole. Je poursuis. Vous avez peut-être d'autres relations, en tous cas, parmi les Pennois que nous rencontrons, ils utilisent majoritairement les infrastructures en dehors de la commune des Pennes-Mirabeau. Qu'elles soient sportives ou culturelles. J'étais il y a peu à Beaussane, un petit village qui a une salle des fêtes digne d'une ville de 23 000 habitants.

Donc aujourd'hui oui, nous sommes attractifs de par la situation géographique. Mais encore une fois, plutôt que de salir les Pennes-Mirabeau, nous vous proposons comme l'a dit Mme DELAVEAU de faire le tour tous ensemble des infrastructures et des quartiers de la commune, avec grand plaisir.

M. le Maire : Il va de soi que je n'irai pas main dans la main avec vous faire le tour de la commune. C'est une certitude.

M. AMARO : Dont acte.

M. le Maire : Dont acte, oui, pour reprendre une expression qui m'est chère. Il n'en est pas question.

M. AMARO : Et oui nous sommes en campagne.

M. le Maire : C'est vous qui me coupez maintenant. Et vous êtes en campagne et c'est normal. Par contre, je m'érige en faux encore une fois sur ce que vous dites. La majorité des Pennois fréquentent les installations pennoises. Je vous le prouverai par les chiffres, que je n'ai pas sous la main. Donc votre méthode est de dire que les Pennes-Mirabeau sont bien placés à un nœud de circulation, mais qu'à côté de ça, c'est une ville minable. Et c'est parce que c'est une ville minable, c'est ce que vous venez de dire, à proximité d'un aéroport ou de la gare TGV, que les Pennois viennent quand même vivre. Écoutez, on va dire une chose, M. AMARO, les Pennois apprécieront aux prochaines élections, et Dieu sait que vous êtes dans les starting-blocks.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :**

**POUR : 27**

**CONTRE : 6 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU – SCAMARONI – GORLIER LACROIX**

**ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH**

**20 – OUVERTURE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

M. MUSSO : Nous restons dans la continuité des investissements de la ville. Il s'agit d'une délibération qui a vocation à permettre à la collectivité une continuité budgétaire entre la fin de l'exercice et le vote du prochain budget. Il s'agit d'ouvrir les crédits d'investissement – sur la notion de budget 2024 – et notamment d'ouvrir une autorisation de crédits à hauteur de

25% sur les 4 chapitres du budget primitif 2023 hors APCP et report. Nous sommes sur des immobilisations incorporelles en cours ainsi que sur les subventions versées.

Vous avez les différents montants mentionnés sur chacun des quatre chapitres : sur le chapitre 20, 1 328 127 euros ; sur le chapitre 204, 323 047 euros ; sur le chapitre 21, 1 605 569 euros et sur le chapitre 23, 8 118 188 euros.

M. le Maire : Des questions ?

M. AMARO : Puisque l'on parle d'investissements et que vous avez refusé de me redonner la parole sur la précédente délibération, nous n'avons jamais traité la commune de minable. Ça, c'est un jugement que vous venez d'établir en stigmatisant les propos que nous tenons. Ce que nous disons juste, parce que ça fait le lien avec l'investissement, c'est que nous avons une commune où nous avons 15 millions d'euros d'excédent budgétaire, l'année dernière, nous en avons 19 millions, cela fait 6 ans que nous avons quasiment 20 millions d'excédent budgétaire annuel. Nous avons beaucoup plus d'ambition pour notre commune. Nous voyons les autres communes avoir des infrastructures plus belles les unes que les autres. Nous ne disons pas que la ville est minable, nous disons juste qu'avec le budget que nous avons, les Pennois méritent beaucoup mieux, au travers des impôts qu'ils paient, du service public auquel ils accèdent et des infrastructures que nous avons dans les autres communes.

Regardons autour de nous, les salles polyvalentes et les gymnases que nous avons, regardons Tino Rossi. Mais nous avons de l'ambition pour notre commune, nous rêvons que les associations puissent s'amuser chaque semaine dans une salle des fêtes magnifique comme dans d'autres communes.

Alors vous transformez nos propos en parlant de ville minable, mais c'est juste que nous avons de l'ambition pour les Pennes-Mirabeau au travers des 20 millions d'euros qui nous restent par an. Alors j'aimerais juste que vous arrêtiez de constamment juger les propos que nous tenons. À chaque fois que nous évoquons quelque chose, c'est soit nous sommes minables, soit nous sommes imbéciles, soit nous salissons la commune des Pennes-Mirabeau.

Avoir une opposition, je sais que ça vous change M. le Maire, mais encore une fois, vous l'aurez définitivement jusqu'à la fin du mandat. Il va falloir que vous appreniez à discuter avec une opposition qui vous parle, qui vous évoque d'autres possibilités, qui contredit votre politique. Et qui vit sur cette commune depuis quasiment 30 ans et a de l'ambition pour les Pennois.

M. le Maire : C'est ce que je fais, cher Monsieur. Sauf que vous tenez des propos auxquels je réponds. C'est vous-mêmes peut-être qui ne supportez pas que je vous réponde. Vous dites que la commune est bien placée, près de Marseille, près d'Aix, près de l'aéroport, mais que ses installations, ça ne va pas, la preuve, les gens vont ailleurs. Je vous dis c'est faux, point final. Après, comme je vous le dis, vous êtes en campagne, c'est votre droit le plus strict et ça me va très bien. Et c'est les Pennois qui jugeront. Vous admettrez quand même qu'on vous attendait comme le messie pour qu'enfin, quelqu'un, de votre qualité vienne remonter la qualité des Pennes-Mirabeau. Parce que je vous rappelle quand même que je suis élu depuis 30 ans, dont quatre fois comme maire. À croire que les gens n'ont pas une vision si négative que ça de mon action depuis. Mais sans doute allez-vous dire que je ne supporte pas la critique. Au contraire, je l'accepte, je la reprends et je réponds. Vous n'êtes pas le seul à faire de la politique. Je fais de la politique au sens étymologique du mot, c'est-à-dire que je défends de mon mieux la ville. Si vous arrivez à la prendre, on verra ce que vous faites, pour l'instant, effectivement, vous avez raison de le dire, vous êtes dans l'opposition, vous faites des pieds et des mains pour prendre la ville et c'est très bien. Mais quand les propos que vous tenez ne me conviennent pas, je les reprends, comme vous reprenez mes propos quand ils ne vous conviennent pas. C'est le dialogue politique tout ce qu'il y a de plus normal. Donc je n'accepte pas de toute votre hauteur que vous me donniez une leçon de comportement.

D'autres questions ou remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :**

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH**

## 21 – FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS EN M57

M. MUSSO : Actuellement, nous étions basés sur la délibération du 17 décembre 1996. On avait vu lors du conseil municipal du 28 septembre dernier qu'il nous restait à définir par typologie de biens les durées d'amortissement. Vous avez le document qui est présenté en annexe avec la particularité, quand on est sur une immobilisation dont le coût est inférieur à 800 euros TTC, d'amortir en une seule annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

M. le Maire : Délibération très technique, on change de cadre comptable. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :**

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH**

## 22 – ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER EN M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

M. MUSSO : Dans la continuité de ce que nous venons de dire, il s'agit d'adopter le règlement budgétaire et financier en M57 pour application au 1<sup>er</sup> janvier. Nous avons repris un document type dans lequel nous avons mis quelques relatifs aménagements, notamment afin de préciser les périodes de l'année sur lesquelles les états budgétaires sont donnés.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :**

**POUR : 33**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH**

### AGRICULTURE URBAINE

## 23 – CONVENTION BIPARTITE DU JARDIN PARTAGÉ « VAL SAINT GEORGES »

M. PONS : Bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération concerne une convention bipartite du jardin partagé. La ville des Pennes-Mirabeau est propriétaire d'une parcelle communale Boulevard Fernandel Val St Georges. Ce terrain dénommé « Jardin partagé Val St Georges » est mis à disposition des particuliers pennois à des fins de loisirs de culture et de potager. Afin de continuer la culture de ces parcelles, il est proposé de définir les conditions d'utilisation des équipements ainsi que les modalités financières de mise à disposition de ces terrains. Pour ce faire, il est prévu de conventionner des jardiniers.

L'objet de cette convention est de définir des conditions de participation à ce projet pour les habitants des Pennes-Mirabeau en tant qu'usagers ; d'adopter ensuite un règlement intérieur qui définit les règles en matière d'organisation et de gestion des activités pour le jardin partagé. Les documents figurent en annexe.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ?

M. AMARO : On est très embêté sur ce projet parce que c'est un projet ultra positif aussi bien pour le secteur, le quartier, que d'un point de vue plus global pour la commune. C'est un

projet qui avait été initié à l'époque par le Centre social puis repris par Synergie avant d'être transféré aux habitants du quartier de St Georges. Donc en soi, c'est un projet social dans le bon sens du terme et c'est des initiatives comme celles-là qu'il faut continuer à insuffler sur la commune.

Là où on est embêtés, c'est sur le financement. Pour rappel, on avait pointé du doigt en 2021 les 50 000 euros engagés dans le réaménagement de ce jardin partagé. 50 000 euros, c'est une somme énormissime, surtout quand on voit le résultat aujourd'hui. Se pose la question de savoir où est parti cet argent.

Lors de la commission, on avait demandé aux Services d'avoir tous les éléments et factures prouvant les dépenses des 50 000 euros. On a eu les bons de commande, qui sont ici, avec par exemple un bon de commande pour 27 258 euros engagés auprès d'une entreprise, concernant notamment les travaux d'aménagement du jardin partagé. Or les bons de commande, pour rester simple et clair, c'est un peu comme un devis pour une association ou quelqu'un dans le privé. Ce n'est pas signe d'une dépense, il faut une facture. On a un petit souci avec ce bon de commande, parce qu'il est signé, mais pas contresigné. Alors que légalement parlant, le nom du signataire doit apparaître sur le bon de commande. Nous avons demandé aux Services qui est le signataire de ce bon de commande, nous n'avons pas eu de réponse. Nous avons aussi demandé les factures qui justifient les dépenses de ces bons de commande, nous n'avons pas eu de réponse.

Donc nous sommes assez embêtés sur ce projet, c'est la raison pour laquelle on va être obligés de s'abstenir. Parce que le projet est positif pour le quartier, mais on a de très grosses questions et de très gros questionnements sur le financement des 50 000 euros qui ont été engagés, dont quasiment 30 000 euros sont partis au sein d'une entreprise.

M. le Maire : Nous avons les factures et vous les aurez d'ici la fin de la semaine si vous le souhaitez.

M. AMARO : Et pourquoi on ne les a pas eues avant ?

M. le Maire : Je ne suis pas derrière tous les mails de toutes les Directions, mais d'après les informations qu'on me dit, cela n'a pas été demandé.

M. AMARO : Ah si, je peux vous assurer, ça a été demandé dans le compte-rendu et ça a été relancé par mail une fois qu'on a reçu le compte-rendu.

M. le Maire : En tous cas, on a ces factures donc vous les aurez demain si vous voulez. Il n'y a pas de problème. Oui Mme COCH.

Mme COCH : Encore une fois, quand il s'agit de jardin partagé et de faire participer les Pennois à une activité qui peut être bénéfique à la fois pour eux et pour l'embellissement de la commune, c'est une bonne chose. Néanmoins, comme l'a dit M. AMARO et comme nous l'avons aussi souligné, l'investissement est colossal sur ce projet. Et le résultat, on l'attend. C'est toute la problématique que nous avons en fait avec les initiatives de la Mairie. Encore une fois, on ne comprend pas. On ne comprend toujours pas la cohérence des choses. C'est-à-dire qu'il y a des investissements de façade et d'apparence dans l'affiche. Sur le papier, ça a l'air pas mal et dans les faits, un flop. Et ça, je ne comprends pas pourquoi. Nous, ce qu'on essaie de comprendre justement, c'est d'où viennent les problématiques. Est-ce qu'il s'agit effectivement d'une action qui est peut-être plus menée sur la communication et l'affiche que sur la réalité des faits ? Est-ce qu'il s'agit d'une défaillance du temps, de la météo ? Là, on en est vraiment à se poser des questions, parce que ce n'est pas le seul projet qui arrive dans cet état-là. Et vraiment on se pose des questions sur la volonté de réussite de ces projets.

M. le Maire : Alors je vais vous répondre sur ce projet, les autres on peut en discuter, mais pas forcément sur cette délibération. Ce morceau de terrain qui existe depuis longtemps et est situé au niveau du Val St Georges avait fait l'objet de nombreuses interrogations sur son devenir. Certains préconisaient d'urbaniser, moi je n'étais pas d'accord et voulais garder un

poumon vert au sein du St Georges, entre le Val et le parc. Je crois que l'on était assez nombreux à se rallier à cet avis.

Concernant la réalisation, c'est un morceau de terrain très pentu, totalement en friche. « Énormissime » le mot employé par M. AMARO, vous savez les devis on les a eus, les factures, on va vous en faire part, cela correspond au transport de terre, au nivellement, à la mise en place des jardins, bref tout ce qui a été fait, y compris l'achat des outils. Ça, c'est pour l'aspect investissement, 50 000 euros c'est peut-être beaucoup, c'est la somme.

Au niveau de la mise en place du fonctionnement de ce jardin, comme il a été dit, ça a été proposé à un moment donné au centre social qui n'a pas eu le temps de faire grand-chose et pour cause. Ensuite, ça a été Synergie et malgré de nombreuses relances de ma part, Synergie n'a pas été capable de mettre en œuvre les choses. Entre-temps, il y a eu toutefois 6 familles qui travaillaient sur le jardin, c'est toujours le cas. Il y a aujourd'hui – il ne me semble pas que cela ait été dit – une société privée intéressée par la reprise de ce morceau de terrain dans un but pédagogique.

Vous comprenez bien que quand vous dites qu'on ne réussit pas, il faut comprendre qu'on donne les outils, je ne vais pas faire un jardin partagé en régie. Comme je vais l'expliquer dans quelques minutes quand on va parler de la Marjolaine et de la ferme pédagogique, il faut qu'il y ait des gens porteurs du projet. On met à disposition quelque chose, ça ne se réalise pas dans les délais et dans la forme que l'on voudrait, mais on fait les choses.

La Maison de l'Apprenti, dont on va parler dans quelques minutes, a tous les moyens de faire travailler des jeunes dans un but de réinsertion sur des projets comme celui-là. Là, il ne s'agit pas de la Maison de l'Apprenti, il s'agit d'une autre société qui crée une association ad hoc pour faire fonctionner le jardin partagé. Voilà la seule réponse que je peux vous apporter.

Concernant l'argent qui était versé à l'époque à Synergie, une petite partie était destinée au fonctionnement de ce jardin partagé, ils n'ont jamais réussi à le faire. Raison pour laquelle, soit dit en passant, on s'est séparés de façon amiable. Il n'y a pas eu de contentieux avec Synergie, parce qu'ils avaient d'autres ambitions d'être sur d'autres lieux, ce qui ne leur permettait pas de consacrer toute l'énergie voulue à ce que l'on attendait d'eux.

Voilà, je ne peux pas vous donner plus d'explications sur ce projet de jardin partagé du Val St Georges. J'espère bien le voir sortir et mieux fonctionner avec ce nouveau partenaire qui s'est manifesté auprès de nous.

Mme DELAVEAU : Vous venez de dire qu'il y a un partenaire privé ?

M. le Maire : Associatif.

Mme DELAVEAU : qui va faire une espèce de tutorat auprès des familles pour la gestion de ce jardin, c'est ça ?

M. le Maire : La gestion et pour un aspect pédagogique aussi, c'est en tous cas les propositions qui nous ont été faites. J'ai rencontré cette société une fois. M. BOUCHET va vous donner quelques éléments, mais finissez.

Mme DELAVEAU : Ce n'est pas du tout écrit comme ça dans la délibération. Ça me pose question parce que dans la délibération, on nous propose de conventionner avec des familles.

M. le Maire : Bien entendu, en attendant que ce projet sorte ou pas, il faut quand même bien avancer pour que les familles qui ont commencé à travailler sur ce jardin partagé puissent continuer à le faire. Là je pense que ce n'est pas très compliqué à comprendre. Si visiblement...

M. BOUCHET : C'est une première étape pour permettre aux familles de garder la parcelle qu'ils utilisaient. Concernant la société qui va peut-être prendre la gestion du jardin partagé, il y a deux aspects : l'accompagnement des familles qui vont travailler sur le jardin partagé et

un aspect pédagogique avec une parcelle permettant de créer des ateliers pour les écoles, et avec l'ADDAP aussi. Cela participera du lien social. On est toujours en phase de projet, des propositions nous ont été faites, on ne peut pas encore les donner parce que ce n'est pas finalisé. Il pourrait aussi y avoir un travail autour des écoles avec des ateliers cuisine pour permettre aux familles de travailler les produits issus du jardin partagé. Mais c'est en phase de projet et dès qu'on a vraiment toutes les informations, on vous les transmettra et on passera en délibération la mise à disposition du jardin partagé.

Mme DELAVEAU : Le projet effectivement est très beau de mon point de vue, mais je suis étonnée que si derrière vous avez un projet en gestation, ce ne soit nullement mentionné.

M. BOUCHET : On ne peut pas le mentionner puisque, aujourd'hui, c'est un projet. Peut-être qu'à la fin, on ne va pas être d'accord avec ce partenaire et il faudra alors repenser le projet avec quelqu'un d'autre.

M. le Maire : Très simplement, une délibération, c'est pour acter un acte administratif. Ce projet, j'aurais très bien pu ne pas en parler, je l'ai fait parce qu'effectivement, on a une ambition là-dessus. Mais il va de soi que rien n'étant acté avec cette association en possible constitution, on n'allait pas en parler dans la délibération. Une délibération, ce n'est pas de la littérature, c'est un acte clair. Alors, adossé à la délibération de ce soir, je vous parle d'un projet à venir, c'est tout. Vous ne comprenez pas ?

Mme DELAVEAU : Si.

M. le Maire : Je suis prêt à recommencer, vous savez la pédagogie, c'est la répétition.

Mme DELAVEAU : Donc on aura une délibération plus tard.

M. le Maire : Si on a avec cette société une association, il y aura bien entendu une délibération.

Mme DELAVEAU : Merci.

M. le Maire : D'autres remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 27**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 8 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU – SCAMARONI – GORLIER LACROIX - FUSONE - COCH**

## **ÉDUCATION**

### **24 – TARIFICATION AIDE AU TRAVAIL SCOLAIRE**

Mme TCHELEKIAN : Cette délibération concerne la mise en place d'ateliers d'aide au travail scolaire qui se dérouleront à l'idéethèque deux fois par semaine, à destination des Pennois élèves de cours élémentaire, donc du CP au CM2. En plus du principe de ces ateliers, on vous demande d'approuver les tarifs qui sont dans la délibération et qui ont été déterminés par trimestre en fonction du quotient familial.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ?

Mme FIORILE REYNAUD : Cela permet aux quartiers sud d'accéder à l'idéethèque, mais pour les quartiers Nord des Pennes-Mirabeau, vous les faites déplacer comment ? Il y a des transports qui sont organisés ?

Mme TCHELEKIAN : Non, ce sont les familles qui s'en chargent. C'est un bâtiment qui est communal et destiné à accueillir tous les Pennois.

Mme FIORILE REYNAUD : Mais il n'est pas du tout central pour les gens qui sont de l'autre côté.

Mme TCHELEKIAN : L'idée, c'est de le mettre là-bas parce qu'en plus, c'est une bibliothèque et pour des ateliers de travail scolaire, la proximité du livre, je trouvais ça important. Voilà pourquoi on l'a fait là-bas.

M. le Maire : Je vous rappelle que la commune n'a pas un centre bien défini, on a plusieurs quartiers. Et d'ailleurs concernant l'idéethèque, ça fait partie de nos installations. Nous avons aujourd'hui de mémoire 5 000 inscrits dont 4 000 Pennois, les 1 000 autres viennent d'autres villes. Pour répondre sur le sujet de l'attractivité d'une ville comme la nôtre. M. LONG.

M. LONG : Bonsoir. Hier, j'étais aux balades musicales de l'école de musique dans l'amphithéâtre. C'était très bien, on voit se produire les élèves, petits ou grands. Il n'y avait plus de places assises d'ailleurs. Et c'était très intéressant et j'invite les gens à venir puisque l'école de musique se produit toute la semaine encore.

Mme FIORILE REYNAUD : Je n'ai pas dit le contraire.

M. LONG : Les élèves sont nombreux et ils viennent tous les soirs.

Mme FIORILE REYNAUD : C'est super. Mais je parlais du travail scolaire. Et la problématique c'est que pour les enfants qui ont besoin de travail scolaire, c'est parfois compliqué pour les familles d'aller jusque-là. L'accessibilité ne me semble pas égalitaire pour tous.

Mme TCHELEKIAN : Si je peux vous répondre, pour côtoyer beaucoup d'enfants et beaucoup de familles par mon métier, les familles n'ont pas de souci pour accompagner les enfants aux activités sportives, donc il me semble que pour de l'aide au travail scolaire, ils peuvent aussi se déplacer. Après, si certains sont pénalisés, on le saura. On va laisser démarrer le projet et on prendra les retours.

Mme FIORILE REYNAUD : En gros, cela concerne 40 enfants ?

Mme TCHELEKIAN : C'est 10 enfants par atelier et on change chaque trimestre.

M. le Maire : Jean-Philippe, tu voulais dire quelque chose ?

M. MUSSO : Je voulais rajouter que dans la continuité de ce que l'on évoquait tout à l'heure avec Synergie, c'est une activité qui était proposée justement par Synergie avec une quarantaine d'enfants présents. Cela s'inscrit aussi, dans ce que propose la ville à l'idéethèque, pour ne pas interrompre l'activité qui était proposée.

M. le Maire : Bien. On peut mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

25 – OPÉRATION BOURSE PERMIS DE CONDUIRE « B » ÉDITION 2024

Mme TCHELEKIAN : Il s'agit de l'opération Bourse Permis de conduire, qu'on reconduit cette année pour les Pennois de 17 à 23 ans. C'est une bourse de 300 euros pour 10 jeunes

qui s'engagent en contrepartie à faire une activité humanitaire ou sociale pour une durée de 21h, ce qui fait environ 3 jours. C'est une reconduction classique.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

### **PETITE ENFANCE**

26 – CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2024-2026 ENTRE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU ET L'ASSOCIATION PARENTS ENFANTS MÉDITERRANÉE POUR LA GESTION D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) « MAISON CÂLINS »

Mme TCHELEKIAN : C'est un lieu d'accueil enfants-parents. On vous demande d'approuver la convention et d'approuver le fait de leur verser une subvention de 14 957 euros, en deux fois comme on le fait traditionnellement pour cette association.

Mme COCH : Est-ce qu'on a eu des résultats sur l'activité de la Maison Câlines ?

Mme TCHELEKIAN : Oui, on a un bilan chaque année dans leur rapport d'activité. J'ai quelques chiffres. Pour l'année 2022, en cumulé, ils ont accueilli 425 enfants sur 84 séances. La plupart sont accompagnés par leur mère à 98 %. Il y a aussi un peu des pères et des grands-parents ou adultes référents.

M. le Maire : Nous ne voyons aucun inconvénient si vous le souhaitez à faire passer le rapport d'activité complet. Il n'y a pas de problème.

Mme COCH : Quand vous parlez de 425 enfants, il s'agit de 425 différents ou d'accueils ?

Mme TCHELEKIAN : Non c'est cumulé. Il y a deux demi-journées par semaine. C'est 425 enfants en cumulé, donc peut-être qu'un enfant est revenu sur plusieurs séances.

M. le Maire : Pas d'autre remarque ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 33**

**CONTRE : 2 – M. FUSONE - COCH**

**ABSTENTION : 0**

27 – CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2024-2026 ENTRE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU ET L'ASSOCIATION LÉO LAGRANGE MÉDITERRANÉE POUR LA GESTION DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Mme TCHELEKIAN : Il s'agit d'approuver la convention, c'est toujours la même. Leur mission, c'est l'information aux familles sur les différents lieux d'accueil. C'est informer les familles et les assistantes maternelles en matière de droit du travail pour les orienter sur la constitution des contrats, avec les horaires et les congés. Ils font aussi de l'information aux professionnels sur des aspects de leur métier et proposent des ateliers de formation continue pour les assistantes maternelles.

M. le Maire : Des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***



28 – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 SOUTIEN AUX CRÈCHES COMMUNALES – FONCTIONNEMENT ANNÉE 2024

Mme TCHELEKIAN : C'est une demande de subvention au Conseil départemental pour le soutien aux crèches qu'il fait chaque année. Il y a un soutien de 200 euros par berceau, soit 18 040 euros pour 82 berceaux.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 34 – M PASQUALETTO AMIEL ne participe pas au vote**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

29 – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION « MICRO-BULLES » POUR LA GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT BULLE D'AZUR

Mme TCHELEKIAN : C'est l'attribution d'une subvention à la crèche Micro-Bulles qui gère l'établissement du St Georges. Une subvention de 43 280 euros leur est attribuée pour 2024.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

**SPORTS**

30 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE TAMBOURIN CLUB DES PENNES-MIRABEAU – EXERCICE 2023

M. TONARELLI : Bonsoir à tous. Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 20 000 euros qui se décompose en 5 000 euros de fonctionnement et de 15 000 euros pour l'animation du Mondial du tambourin.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

31 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE BOXING CENTER OFFICIAL – EXERCICE 2023

M. TONARELLI : Le montant de la subvention est de 2000 euros.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. TONARELLI : Merci pour eux.

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

**POLITIQUE DE LA VILLE**

32 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION SITE DE LA MARJOLAINE – A.F.A.P. MAISON DE L'APPRENTI

M. le Maire : Je rapporte les dernières délibérations. Pour la 32 et la 33, je fais une intervention globale sur la Maison de l'Apprenti et on délibérera ensuite une par une.

La Maison de l'Apprenti est une structure bien connue de type associatif qui agit dans le cadre de la prévention, l'éducation, la lutte contre les inégalités sociales. Elle permet aux bénéficiaires qui sont des enfants en difficulté d'avoir une chance de meilleure insertion. C'est de l'insertion par le travail, c'est de l'insertion par l'apprentissage. Dans une vie antérieure, j'étais en charge de la protection de l'enfance au Département, donc j'ai bien connu cette association. Aujourd'hui, je n'ai plus cette charge, c'est Agnès qui la porte et les relations qu'on a depuis longtemps avec la Maison de l'Apprenti sont bonnes.

On a échangé sur les capacités et les besoins de cette association en matière de prise en charge de jeunes, sur du travail essentiellement de nature agricole. On leur a fait la proposition de la mise à disposition de l'ancien poney-club de la Marjolaine, et également de la ferme pédagogique. Ce sont des conventions de nature différente. Concernant la Marjolaine, Jean-Marc tout à l'heure a présenté une délibération permettant une négociation facile puisque désormais ce sera dans le domaine privé de la commune, comme il l'a fort bien expliqué. Quant à la mise à disposition de la ferme pédagogique, ce sera dans un premier temps un travail en collaboration et en osmose entre nos agents de la ferme pédagogique et les moniteurs de la Maison de l'Apprenti, accompagnés puisque c'est la finalité des enfants dont ils ont la prise en charge.

J'en profite pour dire que dans le cadre de la prise en charge de l'enfance en difficulté, et parfois quand on passe hélas à un stade supplémentaire, c'est-à-dire la prévention de la délinquance, les communes, y compris par la loi du 5 mars 2007, ont pour rôle d'accompagner ces éléments-là. M. FUSONE, vous avez voté contre la délibération précédente, ce qui est bien évidemment totalement votre droit, mais il est certain que nous, notre rôle est essentiellement du côté préventif. Vous savez bien aussi que nous agissons quand il le faut du côté répressif, puisque nous avons une police municipale qui est plus qu'étoffée, j'en parlerai tout à l'heure à l'occasion d'une question orale. Mais il est certain que notre rôle premier, c'est de la prévention, et de la prévention primaire, c'est-à-dire avant que les événements se soient passés. Lorsque la police municipale agit, cela va être plutôt de la prévention secondaire.

Raison pour laquelle c'est vraiment sans aucune hésitation et même avec beaucoup d'enthousiasme que nous établissons ces conventions avec la Maison de l'Apprenti qui existe depuis de nombreuses années et dont l'efficacité par rapport à cette enfance en difficulté n'est plus à prouver.

Donc dans un premier temps la délibération 32 concerne une convention d'occupation du site de la Marjolaine par la Maison de l'Apprenti ; et la délibération 33 concerne une convention de mise à disposition du site de la ferme pédagogique, dans le cadre d'un travail en collaboration avec nos agents qui sont encore à la ferme pédagogique. J'ai fait la présentation des deux délibérations, des questions ?

M. AMARO : Une remarque sur ce projet qui répond totalement à l'attente d'une très grande majorité des Français et des Pennois. Aujourd'hui, il y a une forte attente d'une répression beaucoup plus forte, dans un cadre où la justice est de plus en plus flexible et où les Français attendent beaucoup plus de répression envers celles et ceux qui défient le règlement et leurs devoirs.

Ce projet rentre totalement dans ce cadre-là, puisqu'il va permettre, en parallèle de la répression, de faire de l'accompagnement et d'anticiper la délinquance. Donc c'est un très bon projet sur lequel il faut absolument s'investir avec passion, énergie et beaucoup de temps puisque cela correspond à une attente première des Pennois. Et ça rentre un peu dans le cadre aussi – on ne l'a pas évoqué tout à l'heure – de la même dynamique que l'opération Bourse Permis de conduire. Puisque depuis des années, on intègre dans une charte le fait que le bénéficiaire de la bourse s'engage à réaliser 21 heures d'activité à caractère humanitaire ou social. Tous ces projets doivent continuer à être appuyés et à être implantés sur la commune, puisqu'ils répondent à l'attente d'une très grande partie de la population de remettre la valeur travail et la prévention de la délinquance au cœur de l'enjeu politique.

M. le Maire : Oui Mme COCH.

Mme COCH : Dans le cadre de la prévention de la délinquance et de l'accès par le travail aux règles de vie, il est évident qu'il faut s'appuyer sur ce type d'action. Néanmoins, nous constatons aujourd'hui que la plupart de ces projets malheureusement n'ont pas l'effet escompté. Pas parce que les gens ne veulent pas, mais parce qu'on n'arrive pas à délimiter aujourd'hui correctement les bénéficiaires de ces activités. C'est dommage et je le regrette, moi la première. Néanmoins, je pense qu'il n'est pas du tout l'heure ou le temps d'implanter ce genre d'activités aux Pennes-Mirabeau sans définir encore une fois le type de personnes qui pourra y accéder. Pas parce que les personnes pourraient ne pas y accomplir leur tâche, mais parce qu'encore une fois tous les projets qu'on a vus dans ce sens certes séduisent totalement sur le papier, mais, on le voit, font des flops derrière. Et ça, j'ai des difficultés à l'accepter.

M. le Maire : Vous savez, j'ai accompagné pendant de longues années la Maison de l'Apprenti et j'ai pu voir ce qui se faisait. Donc je suis un peu étonné de votre intervention, sauf à imaginer qu'il faut bien que vous justifiiez le vote contre que vous vous préparez à faire.

À la Maison de l'Apprenti ce sont des gens que je connais. Par ailleurs le Président est pennois, ce qui est un lien supplémentaire, même si cela n'a rien à voir. Le Conseil départemental a changé de couleur comme vous le savez depuis quelques années et continue à travailler avec une réelle satisfaction avec la Maison de l'Apprenti. Ce que vous dites, c'est votre droit le plus strict et permettez-moi de ne pas être d'accord et de défendre les deux délibérations que je rapporte. Parce que ce que vous dites au fond touche à un domaine essentiel qui est celui de la prévention. Par définition, et c'est vrai aussi en médecine, la prévention, c'est ce qu'on ne voit pas. Il est plus facile de pointer un passage à l'acte de délinquance – et Dieu sait qu'il y en a et beaucoup trop dans notre pays et au-delà – que de voir tout ce qui est fait et va empêcher ce passage à l'acte. C'est le principe même de la prévention. Comme je disais toujours dans le cadre de la prévention en médecine, le beau cancer, c'est celui qu'on n'aura pas grâce à la prévention. L'acte de délinquance, le meurtre sur la voie publique, c'est celui qu'on n'aura pas, peut-être, parce que des jeunes sont rattrapés à temps. Et ça, c'est difficile à quantifier. Il est bien évidemment plus facile de quantifier un assassinat sur la voie publique que de dire, tiens aujourd'hui, il y en a 30 qu'on n'a pas eus parce que 30 gamins sont récupérés dans le cadre de la protection de l'enfance et la prévention de la délinquance. Et sans prétention, c'est un domaine sur lequel j'ai pas mal travaillé, y compris en d'autres lieux, ce qui me permet de défendre avec beaucoup de vigueur et d'enthousiasme ce genre de pratiques.

Certes, Madame, cela ne va pas régler le problème de la société entière, bien évidemment, on n'a pas cette ambition, mais on apporte une goutte d'eau avec des gens qui ont l'habitude, avec des éducateurs, avec des moniteurs qui savent parler à ces enfants, qui savent les accompagner. Comprenez bien que, et en plus de par la loi, le maire est là pour faire de la prévention. Je ne vais pas faire construire des centaines de places de prison pour les enfants délinquants, ce n'est pas mon rôle. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, je dis simplement que ce n'est pas mon rôle. Par contre, ce que je dis, c'est que je préfère qu'un enfant soit pris en charge de façon préventive que de le retrouver dans des centres d'éducation fermés ou des établissements pénitentiaires pour mineurs, que je connais pour les avoir visités d'assez nombreuses fois. Et dont on sait très bien que quand ils rentrent dans ces endroits ils ressortent pires que quand ils sont rentrés. D'où mon modeste travail sur la prévention.

Mme COCH : Je suis heureuse que vous disiez que la prévention n'est pas mesurable et c'est le sens de ma démarche. C'est-à-dire que ce qu'il est important de pouvoir quantifier dans la prévention, c'est le suivi de l'action. Ce qu'il serait important de préciser dans cette convention, c'est justement de garder un droit de regard de la mairie et des habitants sur ce genre d'action. Parce qu'on sait parfaitement que la prévention, si comme vous le disiez elle n'est pas quantifiable, est difficilement mesurable dans le temps sur le parcours de l'enfant. C'est-à-dire que vous pouvez très bien rattraper un enfant pendant un an, le perdre, mais qu'il garde des relations avec les autres enfants que vous avez pu reprendre. Et le rôle de la mairie, c'est aussi de pouvoir garder un regard là-dessus, parce que ces enfants, ce sont des enfants qui sont au contact de nos enfants pennois. C'est pour ça que dans ce type

d'action, je pense qu'il est très important que la Mairie puisse garder un droit de regard complet sur le dispositif.

M. le Maire : Le droit de regard, il se situe à deux niveaux. D'abord au niveau des actions agricoles qui vont être réalisées. Si vous prenez par exemple l'ancien poney-club de la Marjolaine, il est aujourd'hui en état de friche. Le but aussi, c'est d'obtenir un travail agricole, de défrichage, maraîcher, etc. Ça, c'est le premier point. Après, le regard sur le devenir des enfants de la Maison de l'Apprenti, vous comprenez bien, Madame, que c'est un projet à tiroirs. Le contrôle de l'efficacité sur le devenir des enfants pris en charge par ces structures de prévention spécialisée, c'est le rôle du Département. Ce qui ne veut pas dire qu'on n'aura pas un regard et j'ai bien l'intention à titre personnel de l'avoir, parce que c'est quelque chose de nouveau sur la commune qui m'intéresse tout particulièrement vu le travail que j'ai pu faire dans ce domaine de par mes fonctions dans le passé. Donc en ce qui me concerne, je suivrai ça de très près, mais il ne faut pas non plus tout mélanger. Le suivi des enfants confiés aux structures de prévention de la délinquance ne relève pas d'une mairie, cela relève du Département quand il s'agit de la protection de l'enfance et de l'État quand il s'agit de la délinquance.

Nous, on se situe sur un niveau strictement préventif, que j'ai élargi comme je l'ai dit tout à l'heure parce que la police municipale, c'est aussi de la prévention, c'est de la prévention secondaire, à la limite entre prévention et répression. Voilà, je crois vous avoir répondu de la façon la plus totale et la plus sincère qui soit, je n'ai rien à rajouter.

Mme GORLIER-LACROIX : Juste une question Mme COCH, vous avez peur de quoi ? Parce que vous dites que ces enfants vont être au contact des enfants pennois ?

Mme COCH : La problématique c'est que quand vous avez ce type d'infrastructure, on ne va pas se mentir, c'est spécialement dédié à ce type d'enfants. La problématique - nous le voyons parfaitement aujourd'hui et aucun d'entre nous ne pourrait me dire que non -, c'est qu'on n'a pas les infrastructures en France pour délimiter ces problématiques à la structure. C'est pour ça qu'il faut garder un œil sur ces structures. Moi je suis pour des projets de réinsertion, mais des projets dans lesquels les Pennois aussi peuvent avoir une protection. Il ne faut pas se voiler la face. La délinquance, aujourd'hui en France, elle est mal maîtrisée.

Je pense que c'est un fait, on ne peut pas le nier. Les projets d'insertion par le travail sont de bons projets. Néanmoins, aujourd'hui, comme vous le disiez, le reste du comportement de ces enfants ne sera pas dédié à la commune, mais au Département et à l'État. Et aujourd'hui nous voyons très bien que nous avons des défaillances à ce niveau-là. C'est pour ça que j'insiste sur le fait que le maire doit avoir un œil tout à fait concentré sur ce genre d'établissement pour pouvoir, si jamais il y a une défaillance de la structure, la délimiter.

M. le Maire : Agnès puis Mme DELAVEAU.

Mme PASQUALETTO-AMIEL : Déjà je voudrais revenir sur la Maison de l'Apprenti que vous qualifiez de flop. C'est une association qui a plus de 50 ans, qui s'occupe d'enfants qui ne sont pas forcément des délinquants comme vous dites, et je voulais insister là-dessus. La Maison de l'Apprenti s'occupe d'enfants et de jeunes adultes jusque 21 ans à travers différents ateliers. Chaque enfant a un tuteur et ce ne sont pas forcément que des délinquants. Je pense qu'il ne faut pas réduire le rôle de la Maison de l'Apprenti à de la gestion de délinquants, ça, c'est une première chose.

La deuxième, j'aimerais savoir quelle est pour vous la typologie des enfants ? Parce que c'est la première fois que j'entends parler de la « typologie » des enfants.

Mme COCH : je n'ai pas parlé de typologie...

Mme PASQUALETTO-AMIEL : Vous avez parlé de type d'enfants.

Mme COCH : Non.

Mme PASQUALETTO-AMIEL : Si.

Mme COCH : Les enfants qui ont des problématiques de délinquance.

Mme PASQUALETTO-AMIEL : Laissez-moi terminer s'il vous plaît. Vous parlez de type d'enfants, donc quelle est votre définition d'un type d'enfants et existe-t-il à vos yeux une typologie des enfants ?

Mme COCH : Non Madame. Ce que je voulais dire par là, c'est que vous savez très bien que dans ces structures-là, on prend des enfants qui ont des problématiques de comportement.

Mme PASQUALETTO-AMIEL : Ce ne sont pas forcément des délinquants.

Mme COCH : La délinquance c'est quand il y a un délit avéré. Quand il y a une problématique de comportement, il n'y a pas forcément de délinquance.

Mme PASQUALETTO-AMIEL : Mais là vous ne ciblez que des délinquants Madame.

Mme COCH : Parce que c'est aussi ce qu'il va y avoir. Cela ne sert à rien de se voiler la face.

Mme PASQUALETTO-AMIEL : On ne se voile pas la face, c'est mon quotidien au Département.

Mme COCH : Ce que je dis et la seule chose que je veux, c'est qu'on soit conscients qu'il faudra aussi regarder cette structure, je ne dis pas avec suspicion, c'est ce que vous ne comprenez pas.

Mme PASQUALETTO-AMIEL : Si je comprends très bien.

Mme COCH : Non, vous ne comprenez pas.

M. le Maire : On va voir votre vote.

Mme COCH : Il y a une différence entre se voiler la face et regarder ce qu'il y a avec une acuité au réel pour pouvoir y faire face. Ce sont deux choses différentes. Alors je sais qu'aujourd'hui, on a du mal à dire ce genre de choses et ce n'est pas un reproche, au contraire. Si vous voulez tout savoir, il y a énormément de structures comme ça qui en ayant une vision trop idyllique, peuvent mal s'intégrer dans un territoire. Pas parce que les gens sont contre ces structures, mais parce qu'on n'a pas regardé justement la réalité. Je sais que ce n'est pas beau de voir que parfois on n'arrive pas à sauver des enfants et moi la première, ça me fait mal. Mais si on ne regarde pas la réalité, on ne peut pas le faire. C'est ça que je veux vous dire. Quand il y a ce type de structure, il faut être en connexion avec le réel. Oui ça va poser des situations auxquelles pour l'instant on n'est pas habitués. Pas forcément, mais ça peut les poser, et il faut les regarder en face. Cela ne veut pas dire non parce que ça va faire mal, ça veut juste dire qu'il faut l'anticiper pour que cela ne fasse pas mal et pour que cela puisse se passer correctement.

Mme PASQUALETTO-AMIEL : C'est une association qui existe depuis 50 ans. Vous dites il ne faut pas se voiler la face, sachez, Madame, que je ne me voile pas la face. L'Aide Sociale à l'Enfance, c'est mon quotidien au Département. Et tous les enfants qui dépendent du Département et qui sont à l'Aide Sociale à l'Enfance ne sont encore une fois pas des délinquants.

Mme COCH : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Mme PASQUALETTO-AMIEL : Et en plus, vous ne voulez pas mettre ces « types » d'enfants – ce sont vos mots – avec nos enfants pennois.

Mme COCH : Je vous ai dit qu'il ne faut pas se voiler la face et avoir un œil là-dessus pour justement ne pas avoir de problématiques. C'est pour éviter les problématiques qu'il faut justement regarder les choses avec minutie. C'est ça que je ne comprends pas, en quoi c'est choquant ?

Mme PASQUALETTO-AMIEL : Je suis choquée par les propos quand vous dites « type d'enfants ». Attendez, je suis peut-être la seule à avoir mal compris vos propos, mais vous parlez de délinquants et ça, ça me choque effectivement. Mais ce n'est pas se voiler la face.

Mme COCH : Mais la délinquance existe chez les enfants.

Mme PASQUALETTO-AMIEL : Je ne dis pas que cela n'existe pas.

Mme COCH : Moi la première, ça me fait de la peine...

Mme PASQUALETTO-AMIEL : Ne détournez pas mes propos.

Mme COCH : Moi la première, j'aimerais qu'il n'y en ait pas, mais malheureusement, ça existe.

M. le Maire : Madame COCH, vous avez l'air de dire que tout à coup, sur les Pennes, va déferler...

Mme COCH : Ce n'est pas ce que je dis...

M. le Maire : Je finis. On ne se voile pas la face, et croyez-moi je ne me la voile pas, à aucun point de vue. Mais il faut quand même que vous sachiez que, même si pour des raisons diverses et variées, cet établissement a fermé, nous avons accueilli – depuis 1946 jusqu'à il y a 3 ans de cela – des enfants extrêmement difficiles aux Cadeneaux. Dans le cadre d'une structure différente qu'on appelle Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP). Ce type d'enfants, comme vous dites, participe effectivement de l'enfance en difficulté, mais sachez quand même que ce genre d'enfants – étant quand même sur la commune depuis bien longtemps – peut aussi concerner des enfants pennois.

Quant au fait que, par exemple à la ferme pédagogique, quand ils vont travailler sous la houlette de la Maison de l'Apprenti, ces jeunes rencontrent des enfants venant de nos écoles, mais j'ai envie de dire tant mieux ! On n'est pas en train d'ouvrir un établissement pénitentiaire.

Et d'ailleurs, puisque vous aimez les précisions et que vous me reprochez parfois de ne pas être suffisamment précis, la Maison de l'Apprenti ne prend pas en charge des délinquants et n'a pas vocation à le faire. Depuis la loi de 2007 – et encore une fois je connais bien ces choses-là –, c'est la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) qui s'est recentrée sur le pénal. Ce n'est pas un foyer PJJ que nous ouvrons. C'est un lieu de travail de prévention spécialisée. Nous participons d'une dynamique qui, comme vous le dites très justement, touche l'ensemble du territoire et bien évidemment pas que les Pennes-Mirabeau. Mais qui peut éventuellement concerner les Pennes-Mirabeau. Et je reprends votre expression, on ne va pas se voiler la face, les problèmes de délinquance que nous connaissons aujourd'hui bien sûr peuvent éclabousser les Pennes-Mirabeau, alors que ce n'était pas le cas il y a 10 ans, et on l'a vécu cet été. Moi vous savez, je dis la vérité aux gens et je dis la vérité aux Pennois, cela ne me fait pas peur de le dire. Après, on n'est pas une île déserte, on ne va pas construire des miradors autour des Pennes-Mirabeau pour empêcher soi-disant des hordes de délinquants de déferler sur la commune. Bien entendu que ce n'est pas de ça qu'il s'agit.

Donc vos propos, je les entends, j'ose espérer que vous entendez les miens, mais la meilleure façon de juger votre bonne foi maintenant sur un projet comme celui-là, c'est votre vote. Point final. Non pardon, Mme DELAVEAU avait demandé la parole et je vais lui donner. Et ensuite nous voterons.

Mme DELAVEAU : Merci. Je n'ai plus grand-chose à dire parce que je rejoins complètement.

Mme PASQUALETTO-AMIEL : Vous avez parlé d'ITEP, c'est exactement ce que je voulais avancer aussi. Et question toute simple peut-être du coup Mme COCH, est-ce que vous connaissez le travail de la Maison de l'Apprenti ? Est-ce que vous vous êtes renseignée ?

Mme COCH : Je ne connais pas le travail de la Maison de l'Apprenti en elle-même, mais je connais d'autres types d'associations qui travaillent dans ce fonctionnement-là, pas sur ce secteur c'est vrai. Néanmoins, la problématique que j'ai voulu souligner, encore une fois, c'est qu'on puisse avoir un regard sur la continuité. Et qu'on ne se retrouve pas avec des problématiques qu'on ne puisse plus gérer. Et qu'on ne puisse plus stopper ou changer d'association si cela devient problématique. Encore une fois, on a eu des problématiques avec Synergie ou d'autres projets...

M. le Maire : Quand ça ne va pas, on arrête.

Mme COCH : La problématique, c'est qu'une fois que vous avez des enfants sur place, vous ne pouvez pas les déplacer comme ça.

M. le Maire : Mais ce n'est pas un foyer !

Mme COCH : Je sais. C'est un endroit où on peut travailler, mais après ils prennent des contacts et heureusement pour eux qu'ils vont avoir des liens sociaux sur la commune quand même. Ils vont venir travailler, mais ils vont quand même passer du temps sur la commune.

M. le Maire : M. AMARO.

M. AMARO : C'est juste dommage, aujourd'hui, on a très peu de gens en France qui s'investissent justement pour accompagner les jeunes et les moins jeunes dans l'apprentissage. Et je pense qu'on peut se mettre à la place de ces gens qui accompagnent ces jeunes et ces moins jeunes et qui au travers de ces échanges, doivent se dire bon Dieu, avec toute l'énergie qu'on dépense, avoir autant de remises en question...

Mme COCH : Encore heureux, Monsieur, qu'on...

M. AMARO : Je ne vous ai pas coupée une seule fois. Peut-être que la première chose à faire, c'est d'échanger avec les personnes qui sont à la présidence de cette association et de voir comment ils travaillent. Je me mets à leur place et je me dis que ce soir ça doit être difficile de se lever tous les matins, d'essayer d'accompagner ces jeunes et de se dire mince, on parle de typologie de jeunes. C'est quand même dur, c'est juste dommage et je me mets à la place de ces gens-là qui doivent vivre des débats un peu difficiles, je pense.

M. le Maire : Je crois qu'on a fait le tour. Le suivi de la convention que nous signons avec la Maison de l'Apprenti, il va de soi qu'il sera attentif. L'accueil des enfants accompagnés par les éducateurs et par les moniteurs de la Maison de l'Apprenti sera bien entendu de qualité de notre part. Mais encore une fois, il ne s'agit pas d'hébergement, il s'agit d'une convention dans le cadre de ce que l'on peut faire avec ce type de structures.

Moi, ce qui me reste d'être maire sur la commune comme je le fais depuis 20 ans, c'est de toute façon autant que faire se peut, de tendre la main à des gens qui sont en situation de précarité. Ça vaut aussi pour les logements sociaux d'ailleurs. Parce que finalement, sur une commune comme la nôtre, il n'y a pas que des gens aisés. Être ouvert aux difficultés des autres, ça fait partie de notre rôle. Si vous voulez bien on va arrêter cette discussion qui était intéressante au demeurant et on va passer aux votes.

Pour la délibération 32 : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :**

**POUR : 32 – M. PASQUALETTO AMIEL ne participe pas au vote**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH**

*Mme PASQUALETTO-AMIEL n'a pas pris part au vote, du fait de ses fonctions sur ces sujets au Département.*

M. le Maire : Vous faites des progrès. Abstention, d'habitude, vous votez contre ce genre de choses.

Mme COCH : Puisque vous m'interpelez, encore une fois, je veux juste vous dire qu'il ne s'agit pas d'être contre le principe de l'insertion par le travail.

M. le Maire : Votez pour.

Mme COCH : Ce que j'ai dit exactement c'est que je n'ai pas confiance dans le suivi associatif de ces jeunes. Pourquoi ? Pas parce que je suis contre tout ; mais parce que malheureusement, la délinquance augmente aujourd'hui sur une foultitude de domaines et la propension de certains types d'associations à les suivre n'est pas efficace.

M. le Maire : J'ai travaillé 15 ans avec la Maison de l'Apprenti, ils existent depuis 50 ans, vous ne leur faites pas confiance, moi oui.

Mme COCH : Donnez-moi tort, avec grand plaisir. Si vous me donnez tort, j'en serai la première ravie.

M. le Maire : Voilà. Mais vous ne prenez pas de risque, vous vous abstenez, c'est bien.

### 33 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SITE DE LA FERME PÉDAGOGIQUE – A.F.A.P. MAISON DE L'APPRENTI

M. le Maire : Pour la délibération 33 : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :***

**POUR : 32 – M. PASQUALETTO AMIEL ne participe pas au vote**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH**

*Mme PASQUALETTO-AMIEL n'a pas pris part au vote, du fait de ses fonctions sur ces sujets au Département.*

M. le Maire : Merci pour eux. Et je leur fais confiance et je pense avoir raison de le faire. Et croyez-moi, on me verra souvent auprès d'eux.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### 34 – CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS

M. le Maire : C'est le tableau habituel. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

#### 35 – CONTRATS D'APPRENTISSAGE

M. le Maire : C'est conforme à ce qu'on a d'habitude. Quand on frappe à notre porte pour de l'apprentissage, on les prend volontiers, voilà. Là, on en a deux. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?



***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

#### 36 – RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS 2024

M. le Maire : Rien de bien original. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

#### 37 – CONDITIONS ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

#### 38 – CONVENTION « ADHÉSION AU PÔLE SANTÉ »

M. le Maire : C'est la classique convention d'adhésion au pôle Santé qui nous lie au CDG. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

#### 39 – COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES – CONVENTION D'OBJECTIFS

M. le Maire : Après un an d'essai infructueux avec la société PLURELYA pour le COS, nous revenons à un COS traditionnel avec en plus une équipe d'agents de la Mairie qui s'est proposée et que j'ai rencontrée. Ils ont de bonnes idées, donc on fait une convention d'objectifs avec ce COS après l'échec de PLURELYA. Des questions ou remarques ?

M. AMARO : Oui, une petite question pour le COS à venir. On parle de budget prévisionnel. Quel sera le montant alloué par agent ?

M. le Maire : On va attendre leur projet, là c'est une délibération de principe. Toujours est-il qu'il n'est pas question de faire moins que ce qu'on donnait jusqu'alors, ça, c'est certain. Les critiques que l'on a pu avoir dans le COS ancienne version, c'est que tout le monde n'en profitait pas forcément sur un même degré d'égalité. Là l'équipe que j'ai rencontrée me paraît fiable et crédible. On va les rencontrer et en fonction de ce qu'ils nous proposent, ça fera l'objet d'une autre délibération quantifiée celle-là.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

***A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.***

#### 40 – CRÉATION D'UNE COMMISSION D'ATTRIBUTION DU CONTINGENT DE LOGEMENTS SOCIAUX DONT LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU EST RÉSERVATAIRE

M. le Maire : Mme DELAVEAU rapporte la volonté de création d'une commission d'attribution du contingent de logements sociaux dont la ville est réservataire. Vous avez la parole.

Mme DELAVEAU : Merci. Effectivement, pour répondre aux attentes des Pennois, le groupe Ensemble pour les Pennes-Mirabeau vous présente cette délibération. Pour ceux qui ne l'ont pas lue, cette délibération demande tout simplement la création d'une commission d'attribution des logements sociaux dont la ville est réservataire. Nous proposons que cette commission soit composée proportionnellement à la représentativité d'un ou plusieurs

membres de chaque groupe siégeant au Conseil municipal. Nous proposons aussi que cette commission ait pour mission de déterminer les critères avec l'assistante sociale du CCAS qui permettront de classer les demandes. Et nous proposons également que des représentants des habitants du parc des logements sociaux de la commune siègent dans cette commission. La création de cette commission pour nous permettra la transparence et l'équité sur l'attribution des logements sociaux. Vous aurez bien compris aussi que cela aura pour but d'avoir également un rôle de veille et de conseil pour tout ce qui concerne les logements sociaux. Voilà, nous espérons que vous voudrez nous rejoindre sur cette délibération et que vous allez voter pour.

M. le Maire : Des questions ou remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est rejetée par le Conseil Municipal :**

**POUR :** 9 - M. AMARO - FIORILE REYNAUD - CABRAS - DELAVEAU - SCAMARONI – GORLIER LACROIX - FUSONE – COCH - INAUDI

**CONTRE :** 26

**ABSTENTION :** 0

**DELIBERATION REJETEE**

### QUESTIONS ORALES

M. le Maire : Monsieur AMARO.

M. AMARO : Une question orale qui rejoint un petit peu le sujet des logements sociaux évoqué tout à l'heure par Mme DELAVEAU. Les habitants du clos des Cigales nous ont interpellés à plusieurs reprises sur la sécurité liée à des vols de voitures sur les parkings en extérieur, des voitures désossées, du stationnement anarchique et sur la gestion locale quasi inexistante de la LOGIREM sur la propreté et en particulier sur le local à poubelles. Une situation qui fait écho à celle de St Georges, qui a été relatée par France 3 il y a quelques semaines et que nous portons depuis de nombreuses années à votre connaissance.

Notre question se fait en deux temps. Quand allez-vous faire quelque chose envers ou avec la LOGIREM qui est d'ailleurs un bailleur social quasi exclusif sur la commune afin qu'elle assure la bonne gestion de ces logements ? Cela concerne aussi bien le St Georges que j'ai évoqué il y a quelques secondes que le clos des Cigales et la nouvelle construction près de l'église de la Gavotte. Nous souhaiterions par ailleurs une communication sur les chiffres et analyses du CNSPD dont nous n'avons jamais connaissance. Et enfin de manière plus globale, qu'est-ce que vous proposez en termes de sécurité, quel est votre plan d'action et quels sont les objectifs que vous avez définis ainsi que les critères d'évaluation ?

M. le Maire : Alors trois questions en une. Concernant le CNSPD, le CNSPD est une instance définie en termes de participation. Ce n'est rien d'autre que la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation, que nous avons abordée pour la période 2022/2026. Et sauf erreur de ma part, ce document de stratégie territoriale a été joint et vous a été adressé dans le cadre de conseils municipaux précédents. C'est en tous cas l'information qu'on m'a donnée. Et en tout état de cause, cet après-midi, en préparant le Conseil municipal, je suis allé sur Google et on la trouve très facilement. Et là vous avez absolument tout, c'est un document d'une cinquantaine de pages qui évoque effectivement les problèmes d'incivilité, les problèmes de délinquance, les problèmes de radicalisation dont Dieu merci nous n'avons pas eu à nous plaindre jusqu'à présent sur la commune, mais cela peut effectivement arriver. Je rappelle qu'en cette instance siègent le Préfet ou son représentant, le Préfet de Police ou son représentant, la Police nationale, la Police municipale, le Département, la Région, la Métropole. Bref toutes les instances qui ont quelque chose à dire ou à faire sur la prévention de la délinquance. Donc je vous invite à lire ce document, qui est bien fait et clair.

Concernant les relations avec la LOGIREM, effectivement nos relations, contrairement à ce que vous dites, sont fréquentes. Elles sont parfois tendues quand les choses ne vont pas et cela arrive que les choses n'aillent pas en effet. Ça s'est passé encore récemment et j'ai eu le Directeur adjoint que j'ai demandé à rencontrer et qui est venu aux Pennes-Mirabeau. Nous avons abordé un certain nombre de sujets. Concernant l'exclusive de la relation que nous avons avec la LOGIREM, sachez que c'est une exclusive qui n'existe plus puisque j'ai décidé d'ouvrir à d'autres bailleurs sociaux de la commune pour faire du logement social. Mais vous savez à quel point il est difficile de faire du logement social.

Et concernant le troisième point plus global que vous avez abordé dans cette même question, concernant tout ce qui touche à la délinquance au sens large du mot – j'inclus dans ce terme tout ce qui est incivilités - nous avons eu cet été un certain nombre de difficultés avec des jeunes gens plus que turbulents. Et là, je rejoins Mme COCH. J'ai rencontré le DDSF, j'ai rencontré en rendez-vous particulier qu'il a bien voulu m'accorder le Procureur de la République du ressort dont nous dépendons, c'est-à-dire d'Aix-en-Provence. Nous avons obtenu des renforts de police nationale sur le terrain et fait un certain nombre d'actions comme renforcer la vidéoprotection. Bref, nous essayons de mettre en place tout un panel aussi efficace que possible, même s'il peut y avoir des échappements.

Je voudrais terminer sur un point plus ou moins grave qui est celui des incivilités, mais qui finalement empoisonne le quotidien des habitants. Il faut savoir quand même que ces incivilités – les encombrant, le stationnement anarchique – viennent parfois des gens eux-mêmes qui habitent les lieux. Et je ne fais pas de stigmatisation, peut-être que d'autres le font à ma place, ce n'est pas mon cas, entre ceux qui habitent les logements sociaux et ceux qui habitent les logements libres. Que les choses soient claires.

Mais pour y être allé, sur place, effectivement ce type d'incivilité existe et nous essayons d'y pallier du mieux possible, ce n'est pas toujours évident. Il y a aujourd'hui – et là je vais peut-être sûrement rejoindre ce que dit Mme COCH et vous le disiez aussi M. AMARO – une dérive dans nos sociétés. Une dérive en matière d'incivilité, une dérive en matière de délinquance et ce que j'ose appeler une véritable crise de l'autorité. Comme je le rappelais lors d'un Conseil municipal précédent, 5 ou 6 jeunes gens, mineurs, que j'ai convoqués sont venus en présence de leur mère – parce que les pères on ne les voit pas, à croire qu'ils sont nés par l'opération du Saint-Esprit, désolé mais une autorité masculine ça compte quand même. La façon dont ils ont répondu, l'arrogance avec laquelle ils se sont opposés à toutes mes interventions, sans parler de celles des mères elles-mêmes, vous comprenez bien quand dans une société qui part à ce point en vrille, c'est très difficile de faire respecter les choses.

Voilà la réponse que je vous apporte, elle est certes insatisfaisante, on voudrait que les choses soient mieux. Malheureusement, on attend le grand soir de la réforme de notre société et sur ce point, je suis assez pessimiste. Voilà si vous voulez reprendre la parole, je vous la redonne volontiers.

**M. AMARO :** Je voulais revenir sur quelque chose de vraiment plus micro et sur le sujet du Clos des Cigales, puisque c'est le premier sujet évoqué. Sur le deuxième, vous avez dit je vous cite « on a des relations très fréquentes entre le bailleur social et nous ». Qu'est-ce qu'on peut faire, qu'est-ce que vous pouvez faire, puisque c'est ce que demandent les Pennois depuis des années, pour intensifier les relations entre le bailleur social et les habitants ? Cela fait des années qu'on demande des réunions avec la Mairie, les habitants et la LOGIREM. La seule réponse qu'on a obtenue de la LOGIREM, c'est une menace d'aller en justice si nous continuons nos démarches. C'est bien que vous soyez en relation fréquente, mais comment intensifier cette relation avec les habitants ? Et pouvez-vous nous répondre de manière plus précise sur le clos des cigales ?

**M. le Maire :** Alors les menaces de la LOGIREM que vous évoquez, je n'y suis absolument pour rien. J'ai entendu parler de ça... Intensifier davantage les relations dans le cadre de réunions publiques qui tournent en foire d'empoigne, je ne suis pas sûr que ce soit la solution. Donc je n'ai pas la solution miracle qui va faire que la LOGIREM va apporter des choses. On avait deux logements qui depuis trop longtemps montraient des signes d'infiltration, je suis intervenu personnellement. Pour ces deux logements que je ne vais pas

citer puisque ce sont des particuliers, les réfections ont été faites. Il y avait un problème d'étanchéité au bâtiment A4, ça a été réglé et au fur et à mesure que les choses me remontent, j'essaie de mon mieux que les choses soient faites. Voilà, je ne peux pas vous apporter de réponse plus précise même si vous considérez que c'est insuffisant.

Quant au Clos des Cigales, je crois que récemment Jean-Marc s'y est rendu. Nous sommes aussi en difficulté avec l'aménageur sur la partie privée, qui d'ailleurs a changé. On s'est mis en contact avec lui et on a beaucoup de mal pour obtenir des réponses. Nous continuons, voilà.

Il y a une deuxième question orale.

Mme FIORILE REYNAUD : Oui c'est dans le cadre du souhait de participer et de soumettre une motion ou une délibération, que vous avez reportée à plusieurs reprises. On a fait une demande par écrit à deux reprises sans réponse ; on en a eu une dernièrement assez vague. Je voudrais avoir des explications et des précisions claires sur les délais de transmissions des délibérations pour que nous puissions les présenter au Conseil municipal suivant.

M. le Maire : Alors je vais faire un distinguo entre motion et délibération, ce n'est pas tout à fait la même chose.

Mme FIORILE REYNAUD : Les deux nous ont été refusées...

M. le Maire : on a refusé la motion ?

Mme FIORILE REYNAUD : Oui, vous l'avez reportée, pour en faire une vous-même et ne pas rester le bec dans l'eau.

M. le Maire : Les motions ont un caractère très politique, on peut les enrôler je dirais ad libitum. Après, je vous rappelle que la police des débats, c'est le maire, que cela vous plaise ou pas, et pour le moment, ne vous en déplaise, c'est toujours moi. Je suis désolé pour vous.

Mme FIORILE REYNAUD : Je sais, mais je voudrais que vous l'argumentiez correctement.

M. le Maire : Je n'ai pas à argumenter ce qui relève de fait de police. En revanche, concernant les délibérations, je vous avoue que c'est quelque chose de nouveau que l'opposition soumette des délibérations, ici ou ailleurs, mais pourquoi pas. Et là vous comprendrez bien qu'étant donné les enjeux potentiellement juridiques des délibérations, j'ai besoin que la délibération, avant d'être enrôlée, soit examinée par les services. C'est aussi simple que ça. Donc pour être un peu plus précis encore, je souhaite que si délibération il y a, elle arrive une semaine avant l'envoi de la convocation en commission. Logiquement, la délibération va être examinée en commission et cela donne quand même plus de poids.

Mme FIORILE REYNAUD : Nous avons souvent des délibérations qui sont posées sur la table sans être examinées en commission.

M. le Maire : C'est exceptionnel, et cela relève encore une fois de mes pouvoirs de police. Et j'ai toujours fait en sorte que les délibérations posées sur table relèvent de l'exceptionnel, je le répète. Et en tout état de cause, que ce ne soit pas des délibérations majeures où il y a des enjeux majeurs. Voilà la réponse que je peux vous apporter.

Mme FIORILE REYNAUD : D'accord. En tous cas, la délibération que l'on avait posée le mois dernier est la même que celle qu'on a posée cette fois-ci. Donc on était dans les clous.

M. le Maire : Tout à fait. On a eu le temps de la regarder, et de voter contre. Mais bon, vous votez contre un certain nombre de nos délibérations.

M. AMARO : Nous souhaitons toujours la transparence.

M. le Maire : Mais on le sait, vous êtes l'homme transparent de la situation.

Bien, ce Conseil est terminé. Il a été l'objet d'échanges intéressants sur un sujet qui effectivement nous tient à cœur à tous même si on n'a pas forcément la même vision des choses. Bonne soirée et bonnes fêtes de Noël et de fin d'année.

**Séance levée à 20h35**

\*\*\*\*\*



**LE SECRÉTAIRE**  
**Romain AMARO**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Romain AMARO", is written over a large, light-colored diagonal scribble.